



L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1936

EXISTANT DEPUIS PLUS DE TRENTE-NEUF ANS

1897-1936

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME ; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Suite)



CHENIER

SAINT-JEROME, P. Qué.

Directeur et Propriétaire

Publié par

IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée

LABELLE

Abonnement : \$2.00 par année

Honorable JULES-EDOUARD PREVOST

Saint-Jérôme

QUARANTIEME ANNEE, NUMERO 8

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMERO

LE VENDREDI, 21 FEVRIER 1936

A propos de l'orphelinat de Montfort

RECTIFICATION DES FAITS

Le journal conservateur de Saint-Jérôme reproduit avec délectation un article de LA PROVINCE, l'organe du parti des purs. Avec son confrère et compère, l'organe bleu de Saint-Jérôme affecte de se scandaliser à propos de l'orphelinat de Montfort.

Ces pharisiens ont le scandale facile.

Il convient de rassurer leur conscience effarouchée. Nous sommes donc heureux de mettre sous les yeux du public les deux lettres suivantes qui rétablissent les faits sous leur vrai jour.

Nous remercions l'honorable Athanase David de sa lettre et de nous avoir communiqué celle du docteur Hector Desloges.

* * *

Montréal, le 18 février 1936.

Honorable Sénateur J.-E. Prévost, "L'Avenir du Nord", Saint-Jérôme, (Terrebonne).

Mon cher sénateur,

J'ai pris connaissance de l'article publié dans L'Echo du Nord de vendredi, 14 février, intitulé: "L'Orphelinat de Montfort" et en gros titre, naturellement, "UN SCANDALE".

J'ai appris depuis longtemps, de mon vieux père qui était un journaliste, à ne jamais entreprendre avec un journal, une polémique; aussi bien ce que l'on a pu dire de moi, dans le passé, m'a toujours laissé fort calme, conscient que je suis que dans chacune de mes initiatives, j'ai tâché à respecter ce qui avait droit à mon respect.

Dans la décision qui fut prise vis-à-vis Montfort, dont les détails exigeraient une longue lettre, je ne fus animé que du seul sentiment que, d'ailleurs, le docteur Desloges, dans la lettre ci-contre que je vous adresse, expose parfaitement.

Nous sommes ici en présence de tout jeunes enfants à qui l'éloignement de ce qui reste de leur famille, peut faire du mal.

Ne croyez-vous pas, mon cher Sénateur, que ces tout petits enfants qui, certes, ont été gardés avec beaucoup de dévouement jusqu'ici par les Pères de Montfort, se sentiraient tout de même plus à leur aise lorsque sur eux, veilleront ces bonnes religieuses de Notre-Dame de Liesse, les Soeurs Grises, qui prendront la place de leur maman et leur manifesteront l'attachement et l'affection que ces pauvres petits ont droit d'attendre.

De plus, et je crois que ce point de vue fut laissé de côté dans la lettre du docteur Desloges et mérite qu'on le souligne: A Notre-Dame de Liesse, ces petits enfants confiés aux religieuses, seront hébergés dans une maison entièrement à l'opposé du feu. Je ne pourrais en dire autant de l'endroit où ils étaient avant. S'il eût fallu qu'un incendie se déclarât à Montfort, et que des pertes de vie en eussent résulté, ceux-là qui, aujourd'hui, protestent contre leur transfertement, eussent été les premiers à nous blâmer de les y avoir gardés.

On veut bien reprendre dans cet article de monsieur Fontaine, la même vieille ritournelle: l'anticléricalisme. — Je me rappelle trop les conversations que nous avons eues ensemble, et combien de fois, tous deux, nous avons convenu que le clergé est une force chez nous, dont le peuple ne peut se passer, du respect conséquemment qui lui est dû, pour que je prenne même la peine de relever l'attaque. Cependant j'ajouterai qu'à force de répéter que tout le monde est anticlérical, un jour, peut-être, le peuple de chez nous se souviendra de cette fable de Lafontaine: Un berger, pour s'amuser, un soir, cria: Au Loup. Tous les bergers du voisinage vinrent et constatèrent qu'il n'y en avait pas. Plus tard, alors qu'il y avait des loups, le berger appela, mais les autres ne vinrent pas.

Croyez-moi, mon cher sénateur, Votre bien dévoué,

ATHANASE DAVID.

* * *

Montréal, le 18 février 1936.

Honorable Athanase David, Secrétaire de la province, Québec.

Monsieur le Ministre,

Mon attention est attirée sur un article publié dans l'Echo du Nord, numéro du 14 février 1936, intitulé: "L'Orphelinat de Montfort, un Scandale", et signé Jules Fontaine.

En ma qualité de directeur général des écoles de réforme et d'industrie de la province de Québec, je crois qu'il est de mon devoir de corriger certaines allégations de monsieur Fontaine au sujet de ce prétendu scandale.

L'on plaçait à l'Orphelinat de Montfort les enfants âgés de 6 à 10 ans, orphelins, miséreux, abandonnés et ceux dont les parents étaient incapables de prendre soin. L'institution était sous la direction des Pères de la Compagnie de Marie, communauté venant, je crois, de Belgique. Les religieuses à cette institution étaient à l'emploi des Pères de la Compagnie de Marie, elles donnaient leurs soins aux enfants et je ne sais à quel salaire les Pères rétribuaient leurs services. Le Gouvernement n'a jamais eu à intervenir dans cette question.

Il ne faut pas assimiler l'Orphelinat de Montfort avec l'Ecole de Shawbridge qui est une école d'industrie et de réforme et qui reçoit les enfants venant des cours de justice. Les jeunes garçons sont admis dans cette institution jusqu'à l'âge de 16 ans et peuvent y demeurer jusqu'à vingt-et-un ans, tout dépend de la sentence. Nous avons une institution identique dans la province pour les garçons catholiques, le Mont Saint-Antoine (Ecole de réforme certifiée de Montréal). Ces deux institutions reçoivent le même prix de pension pour l'entretien, l'éducation et la formation des enfants, soit \$200. par année par enfant. Dans son article, monsieur Fontaine mentionne que le Gouvernement paie \$2.50 par jour par enfant à l'Ecole de Shawbridge, c'est-à-dire "sept fois plus cher que pour les orphelins catholiques". Cette assertion est absolument fautive. Au taux de \$2.50 par jour, le prix de pension annuel serait de \$912.50, montant exorbitant et qui excède de \$712.50 le prix de pension réel, \$200. par année. Ce sont de tels chiffres erronés qui mettent le Gouvernement en mauvaise lumière auprès de la population. J'ajouterai que l'Orphelinat Protestant de Shawbridge, pour me servir de l'expression de monsieur Fontaine, est dû à l'initiative de nos concitoyens protestants qui continuent à souscrire annuellement des montants considérables pour faire progresser cette institution qui rivalise

BILLET D'OTTAWA

Par PERTINAX

Une révélation assez piquante est venue nous soulever à la commission de la radio. Il s'agit, dit-on, d'une somme de plus de vingt mille dollars qui est due à la commission pour l'irradiation de discours au cours de la dernière campagne électorale. La note est au nom de M. Bennett. Celui-ci dit que l'organisation conservatrice s'est servi de son nom à son insu. Quoi qu'il en soit, à la suite d'un caucus agité, M. Lawson, qui fut l'organisateur en chef du parti avec le succès que l'on sait, déclara qu'il s'agissait d'un malentendu et que la note serait payée.

L'intéressant, dans tout cela, est d'apprendre qu'il y ait eu un passe-droit. Car la règle absolue, au cours de la campagne, fut de faire payer pour fins électorales. L'organisation libérale dut toujours payer argent comptant. Evidemment le nom de M. Bennett est une excellente garantie. Son crédit est d'or. Mais pourquoi ce traitement de faveur pour son parti?

On découvre ainsi beaucoup de choses par de simples questions posées en chambre. Sait-on, par exemple, que sous le régime Bennett, depuis août 1930 à octobre 1935, il est entré au Canada plus de cent mille immigrants. Cela en un temps où nombre de gens ne pouvaient même trouver leur subsistance, et alors que les conservateurs critiquaient avec éclat la politique d'immigration du régime précédent.

Une motion d'un député conservateur, M. Church, posa devant la chambre la question du chômage. Car, sous prétexte de se limiter au problème du logement, la proposition de M. Church souleva un débat qui s'étendit vite à la situation économique et sociale de l'heure présente. C'est ainsi que l'honorable ministre du travail, M. Rogers, dont le premier discours en chambre fit la plus grande impression. Le ministre explique qu'il ne suffit pas de dépenser pour retrouver la prospérité.

Le gouvernement libéral procède logiquement. Dès qu'il aura toutes les données au sujet du chômage, il s'appliquera à trouver une solution en tablant sur les faits. Une commission nationale vraiment représentative servira de truchement. Le gouvernement, par ce moyen, ne cherche pas à échapper à ses responsabilités. Au contraire, il sollicite l'avis et le conseil de tous les intérêts du pays. Dès que la lumière complète sera faite sur une situation complexe et difficile, dès que la visibilité sera rétablie, sui-

vant une image heureuse du ministre, il s'agira alors de trouver une direction.

D'ici là, le gouvernement s'accorde en principe sur la nécessité de trouver de l'ouvrage. La construction de logements est l'un de ces moyens. Mais est-il loisible au gouvernement de s'engager dans une entreprise vaste et coûteuse sans aussi faire l'inventaire des ressources financières?

La dette qui s'accumule, dit M. Rogers, et un budget qui ne s'équilibre toujours pas: voilà qui ne saurait jamais quitter notre pensée quand nous considérons des projets qui comportent des dépenses considérables. Certes le crédit national ne doit pas nous paraître plus important que les besoins humains. Ce serait une conception fautive de la responsabilité du gouvernement. Mais, d'autre part, l'Administration ne peut ignorer l'étroite relation qui existe entre les finances publiques et le placement. L'épargne se terre dès que le crédit national est menacé. Et c'est l'assèchement de la source qui alimente l'entreprise privée.

Dans un projet de construction de logements tel que celui qui est devant la Chambre, le gouvernement requiert la coopération de l'entreprise privée. Il faut aussi la coopération des administrations provinciales et municipales. Et les mêmes considérations de prudence qui régissent l'action du gouvernement fédéral ne sauraient, non plus, être ignorées des gouvernements provinciaux et municipaux.

Le premier ministre, M. King, intervint dans le débat pour donner un avertissement d'importance à tout le pays. Le gouvernement, dit-il, s'efforce de découvrir exactement l'état de nos finances et la somme de nos engagements. Mais chaque jour apparaît quelque chose de nouveau. A tel point que nous ne savons plus où nous en sommes. Le gouvernement, toutefois, se fera un devoir, d'ici la fin de la session, de révéler au pays l'étendue de ses obligations par suite de l'irresponsabilité et de l'extravagance du régime précédent. Après quoi, avant de nous engager dans de nouvelles aventures, il importera de demander au pays jusqu'à quel point il acceptera d'approuver de nouvelles dépenses d'envie et d'être taxé en conséquence.

Entretemps, M. Dunning annonce que c'est l'intention du gouvernement de mettre à l'essai le plan adopté au cours de la session précédente pour la construction de logements.

PERTINAX.

avec les plus belles de toute l'Amérique du Nord, le Canada et les Etats-Unis. A part du prix de pension des enfants, le Gouvernement ne contribue aucun autre montant à l'Ecole de Shawbridge.

A l'Orphelinat de Montfort, les Pères recevaient en effet \$130. par année pour chaque enfant. Ce prix de pension est celui qui est payé aux autres institutions identiques (écoles d'industrie) de la province.

Pour l'information de monsieur Fontaine et des lecteurs de l'Echo du Nord, ce n'est pas par un sentiment anticlérical que l'honorable M. David a jugé à propos de déplacer les enfants de Montfort et de les confier aux Soeurs Grises de Montréal, à leur institution de la Côte de Liesse, mais bien plutôt par un sentiment tout humain. La religion catholique nous enseigne de conserver intact, autant que possible, le lien familial. C'est ce qu'a compris l'honorable M. David lorsqu'il a voulu rapprocher tous ces petits de leur famille afin que demeure vivace l'attachement qui doit exister entre eux et leurs parents. Lorsqu'un père, une mère, un frère ou une sœur, ou même un parent plus éloigné, est forcé par les circonstances de confier un enfant au Gouvernement, il désire quand même continuer à le voir et à lui porter de l'intérêt. Comment mettre à effet ces bons sentiments lorsque les enfants sont placés dans une institution aussi éloignée que celle de Montfort? Le voyage est trop coûteux et entraîne une trop grande perte de temps pour permettre à un journaliste ou à une femme de peine de l'entreprendre. Il s'ensuit que les enfants sont séparés de leurs parents durant toute la durée de leur séjour à Montfort et aussi pendant tout le temps qu'ils sont à Huberdeau, où ils sont transférés lorsqu'ils atteignent l'âge de 12 ans. Il en résulte un détachement mutuel dont les enfants sont destinés à souffrir de toute manière, car à leur sortie de l'école d'industrie ils ne retrouvent plus personne pour s'occuper d'eux.

Depuis longtemps, le Gouvernement demande aux Pères de la Compagnie de Marie d'ouvrir une école dans un endroit plus rapproché de Montréal, attendu que 90% des enfants viennent de la métropole. Tous les ans, dans mes rapports officiels, j'ai mentionné l'a-propos d'avoir une institution à proximité de Montréal et j'ai insisté sur le fait qu'il était immoral de favoriser la désunion entre les enfants et leurs proches.

Que monsieur Fontaine ne s'inquiète pas, les enfants placés chez les Soeurs Grises jouissent de tout l'espace voulu, l'institution n'est pas encombrée et l'hygiène y est rigoureusement observée. L'Ecole Notre-Dame de Liesse est située dans un endroit sain et les enfants bénéficient amplement de l'air pur et du soleil. De plus, ils ont l'avantage de s'initier à la culture, les religieuses possédant une des plus belles fermes de la province d'une grandeur de 600 acres. Il est à noter qu'à Montfort ce ne sont que des roches, il ne se faisait donc pas de culture et il y était impossible de donner aux enfants des notions des travaux de la terre.

La santé des enfants sera aussi bonne à la Côte de Liesse qu'à Montfort. Cependant s'il leur arrive d'être malades, le médecin ne sera pas à douze milles de l'institution, comme à Montfort, et il sera facile aux religieuses d'avoir immédiatement le secours nécessaire. A la Côte de Liesse, les enfants reçoivent régulièrement l'attention médicale voulue et, encore une fois, l'hygiène la plus rigoureuse y est suivie.

Pour ce qui est de l'enseignement religieux, il me semble que les enfants n'y perdront pas, les Soeurs Grises de Montréal étant aussi catholiques et aussi charitablement chrétiennes que les Pères de la Compagnie de Marie ou les Filles de la Sagesse.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués et l'assurance de mon entier dévouement.

HECTOR DESLOGES, Directeur général des écoles de réforme et d'industrie de la province de Québec

MELI-MELO

La session provinciale s'ouvrira le 24 mars prochain.

UN JOURNAL HOSTILE AUX LIBERAUX DEVRA RETABLIR LA VERITE

L'illustration du 7 courant publiait un entrefilet intitulé "Un caucus au Windsor cet après-midi". On y lisait que l'ingénieur en chef du département de la Voirie, M. Paradis, avait convoqué pour le mercredi 12 février une réunion secrète de tous les entrepreneurs qui sousscrivent à la caisse électorale du parti. Naturellement, comme la plupart des nouvelles politiques qu'imprime actuellement la presse oppositionniste, ces lignes ne contiennent pas un mot de vérité. M. Paradis a donc adressé au directeur de l'illustration une lettre où il écrit la dénégation suivante: "Je dois vous dire que tout ce qui est écrit dans cet entrefilet est faux, et je vous demande de publier dans votre prochain numéro cette mise au point, et de faire en sorte que cette illustration, qui aussi en évidence que l'article qui la motive".

M. Paradis nous prie de reproduire la lettre qu'il a envoyée au journal oppositionniste. Nous le faisons avec la certitude d'éclairer un peu plus nos lecteurs, libéraux ou conservateurs, sur la malveillance avec laquelle l'opposition essaie de saper le gouvernement provincial.

HEPBURN FERA DROIT AUX RECLAMATIONS DE L'ECOLE SEPARÉE

La session de la Législature de l'Ontario est commencée.

Le discours du trône, dont a donné lecture le lieutenant-gouverneur Herbert A. Bruce, contient deux phrases qui méritent d'être mentionnées. Elles sont: "Le gouvernement a l'intention d'accorder aux écoles séparées une part plus large de la taxe sur les corporations".

L'avant-dernier paragraphe annonce une loi "pour une distribution plus équitable des taxes pour fins éducationnelles". Dans le même paragraphe, on dit que le gouvernement soumettra un projet de loi concernant la taxe municipale sur le revenu des corporations.

Le discours du trône annonce aussi que l'on améliorera l'organisation des écoles rurales de la province, que l'on modifiera la taxe sur la gazoline, règlera la fumigation et que les lois du salaire minimum, de l'apprentissage et des municipalités seront amendées.

Le discours rappelle la rupture des contrats de l'Hydro et laisse entendre que l'Assemblée législative sera saisie de nouveaux projets de contrats avec les compagnies d'électricité.

PROGRAMME FEDERAL DE TRAVAUX PUBLICS COMMUNE MESURE REMEDIATRICE AU CHOMAGE

On dit à Ottawa que le gouvernement est à préparer un programme étendu de travaux publics pour remédier au chômage. Les prévisions budgétaires présentées aux communes, la semaine dernière, ne concernent que les dépenses ordinaires du gouvernement. Pour les dépenses extraordinaires, nécessaires par les circonstances présentes, le gouvernement procédera autrement. Le gouvernement étudie surtout les projets de travaux qui se sont directement ou indirectement produits. On ne croit que le gouvernement accorde des contrats pour des travaux non-productifs, comme des édifices publics.

Les travaux qui sont surtout en faveur sont les améliorations aux ports de mer, la construction des routes et l'aide aux chemins de fer pour leur permettre d'augmenter leurs revenus.

A la récente conférence fédérale-provinciale, on a suggéré au Dominion de s'entendre avec les provinces pour construire la grande route trans-Canada et les chemins qui débouchent sur cette grande route. On s'attend à ce que le gouvernement mette cette suggestion en pratique.

"LES FUREURS D'UN PURISTE"

"Les fureurs d'un puriste", ce sont celles qu'exhale aux postes de Radio-Canada, l'auteur du "Paon d'Email", M. Paul Morin, quand il entend les barbarismes, les anglicismes et tant de fautes qui déparent et torturent notre langage.

La causerie de M. Morin, — à 6 h. 15 p.m., le samedi, — est un examen de conscience en commun de nos incorrections. Ceux et celles qui ont le souci du parler français en profiteront: instituteurs, collègues, parents, secrétaires, etc.

COURONNES PAR L'ACADEMIE

L'Académie française vient de couronner, pour son oeuvre littéraire, M. Léopold Houllé, publiciste français de la Commission de la Radio. Elle a également couronné M. Robert Rumlily pour ses travaux d'histoire.

"Le Soleil", de Québec, en parlant de ces deux écrivains, écrit en éditorial le passage suivant:

Au Conseil de l'instruction publique

Le comité catholique prie le gouvernement de porter à \$300.00 le salaire minimum des institutrices.

Le comité catholique du Conseil de l'instruction publique s'est réuni à Québec le mercredi 12 février. Plusieurs importantes questions y ont été étudiées.

La réunion était présidée par l'hon. Cyrille-F. Delage, surintendant de l'instruction publique et 23 membres du comité y assistaient. M. Louis Bergeron agissait comme secrétaire. On remarquait: Son Excellence le cardinal Villeneuve, Leurs Excellences Nos Seigneurs O. Forbes, J.-H. Brunault, J.-E. Lamoignon, A. Forget, A.-O. Comtois, J.-A. Rapineau, Georges Courchesne, C.-A. Lamarche, M. Alfred Langlois, A. Desmarais, Rheumeau, et F.-X. Ross, les non-juges H.-A. Fortier et Wilfrid Mercier, l'hon. M. Hector Champagne, Mgr Zéphirin Lorrain, Mgr Vincent, M. Antonio Ferrault, Victor Dore, Hector Perrier, Napoleon Brisebois, J.-P. Labarre, M. M. Les abbés J.-E. Dube et L.-A. Desrosiers.

On a suggéré de porter à \$300, au minimum, le salaire des institutrices. La résolution, acceptée par le comité, qui sera transmise au gouvernement, a été proposée par S. E. Mgr Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa, et eue à été appuyée par M. Antonio Ferrault, C. K., de Montréal.

Le comité a considéré que, pour porter à \$300 le salaire minimum des institutrices, le gouvernement devrait augmenter de \$175,000 par année sa contribution à l'enseignement primaire. Cette contribution s'établit actuellement à \$425,000. Le comité a aussi recommandé un nouveau mode de répartition de la contribution, afin de favoriser les municipalités moins riches.

On sait qu'il y a actuellement devant le comité une proposition des principaux d'écoles normales fortement appuyée par Mgr Forbes et dont l'Avenir du Nord a déjà parlé. En vertu de cette résolution, toutes les institutrices devraient passer par une école normale lorsqu'elles voudraient obtenir un certificat de permanence dans l'enseignement.

D'après le rapport paru dans les journaux quotidiens, Son Excellence le cardinal Villeneuve a demandé si l'heure n'est pas venue d'avoir pour les religieuses des écoles normales analogues à celles des scolasticats-écoles normales des Frères enseignants.

Le rapport des principaux des Ecoles normales dont la conclusion avait été adoptée par un sous-comité, sera de nouveau étudié à la prochaine réunion du mois de mai, nous apprennent les journaux.

Voici le texte de la recommandation:

"L'Académie Française vient de décerner sa grande médaille Symmeil à deux Montréalais, M. Robert Rumlily, pour son oeuvre littéraire et pour la maîtrise avec laquelle il fait revivre l'histoire canadienne dans ses livres: et M. Léopold Houllé, pour sa pièce "Le Presbytère en Fleurs" et pour les services qu'il rend à la culture française au théâtre et à la radio. Tous deux sont aussi des journalistes distingués; nous nous réjouissons de cette belle distinction qui leur est accordée, et nous les félicitons."

"La Patrie" écrit à son tour:

"L'Académie française vient de proclamer lauréat M. Léopold Houllé et d'attribuer une médaille en vermeil à sa comédie "Le Presbytère en Fleurs". Le théâtre n'occupe pas une grande place dans les lettres canadiennes-françaises, et si nous ne faisons erreur, la pièce de M. Houllé est la première qui ait obtenu une pareille distinction. Nous n'avons pas besoin de louer ici le "Presbytère en Fleurs". La plus belle attestation de sa valeur, c'est que la pièce a été recherchée pour la scène, qu'elle a été jouée dans tous les régions de la province, dans la Nouvelle-Angleterre et jusque dans nos lointaines provinces occidentales. On en a donné plus de cent représentations et partout le public lui a fait un très bel accueil".

SUITE D'ORCHESTRE D'ARTHUR LETONDAU AU PROCHAIN "CONCERT SYMPHONIQUE"

Wilfrid Pelletier dirigera cette oeuvre, le 28 février prochain, à l'Auditorium du Plateau

Le prochain "Concert Symphonique de Montréal" aura lieu le vendredi 28 février, à l'Auditorium du Plateau et sera dirigé par notre distingué compatriote Wilfrid Pelletier, du Metropolitan Opera de New-York.

tion faite par le comité catholique au gouvernement provincial sur proposition de S. E. Mgr Forbes et de M. Antonio Perrault: "Le Comité,

"Après avoir pris connaissance des états préparés par le Surintendant de l'Instruction publique et entendu les explications de M. B.-O. Filteau relativement à l'établissement d'un nouveau mode de répartition des subventions scolaires annuelles, exception faite du fonds des écoles publiques.

"Considérant que d'après le mode actuellement en vigueur, le montant de \$425,000, distribué en "primes de traitement" n'est pas toujours réparti proportionnellement aux sacrifices que s'imposent les municipalités;

"Considérant que, dans le nouveau mode proposé, on tiendrait compte non seulement du salaire accordé mais aussi du taux de la taxe à prélever pour payer ce salaire, ce qui semble beaucoup plus équitable;

"Considérant qu'en adoptant ce nouveau mode et en fixant à deux cent cinquante piastres (\$250.00) le salaire minimum obligatoire, il suffirait, d'après les états soumis par le Surintendant, d'ajouter environ six cents mille piastres (\$60,000.00) au montant de \$425,000.00 actuellement distribué en primes de traitement;

"Considérant qu'en suivant le même mode et en fixant à \$300.00 le salaire minimum obligatoire, il suffirait d'augmenter d'environ \$175,000.00 le montant de \$425,000.00 mentionné ci-dessus;

"Considérant qu'il y avait en 1934-35 2,840 institutrices dont le salaire ne dépassait pas \$200.00, 711 dont le salaire variait de \$200.00 à \$250.00, et plus de 5,000 recevant un salaire inférieur à \$300.00;

"Considérant que ces faibles salaires ne constituent pas une rémunération raisonnable du travail important accompli par les institutrices et que cet état de choses nuit grandement au progrès de l'éducation populaire;

"Se prononce en faveur de l'établissement par la Législature d'un traitement minimum de \$300.00 pour les institutrices de cette province";

"Se déclare en même temps favorable à l'approbation du nouveau mode de répartition préconisé dans le rapport ci-annexé et prie le Comité catholique d'en recommander l'adoption par la Législature de cette province";

En venant un fois de plus conduire l'orchestre des "Concerts Symphoniques de Montréal", Wilfrid Pelletier montre tout l'intérêt qu'il porte à notre organisation musicale. Le soliste du concert du 28 février sera Paul Doyon, pianiste et Prix d'Europe.

Au programme figure une "Suite d'Orchestre" d'Arthur Letondal, organisateur de la Basilique de Montréal. Cette "Suite d'orchestre" est en cinq parties, formées de diverses pièces de genre qui offrent une intéressante variété de thèmes et de coloris orchestraux.

M. le notaire NARCISSE FOREST

M. Narcisse Forest, de Sainte-Scholastique, vient de célébrer le 50e anniversaire de son admission à la pratique du notariat. Un groupe de confrères et d'amis lui ont offert, à cette occasion, leurs félicitations. Nous y joignons les nôtres et nos meilleurs vœux.

M. Narcisse Forest, qui jouit d'une verte vieillesse, est universellement estimé dans tout le district de Terrebonne.

"LES ANNALES"

Les grands souvenirs de Verdun sont évoqués dans les Annales du 10 février par le général Mangin. On lira, dans ce même numéro, une captivante page africaine: "A l'affût des grands lions"; des anecdotes sur la vie du roi d'Angleterre; des souvenirs historiques sur la duchesse de Berry, fille aimée du Régent, d'une part, et d'autre part, sur le maréchal Bertrand. Il est question encore, dans le brillant fascicule, du dernier roman de Mauriac, du roman qui est le plus lu actuellement en Italie. Il contient en outre le "Les actes de Faiseur", célèbre comédie de Balzac donnée au théâtre de l'Atelier. En vente partout: 2 francs.

NOTES de la semaine

Par Louis Pelland

L'INDIVIDU CONTRE L'ÉTAT

Cette querelle qui dure depuis toujours a pris en ces dernières années une telle ampleur que toutes les questions qui se débattaient autrefois se rattachent plus ou moins étroitement. La crise que traverse en ce moment, sous diverses appellations, l'individualisme, a porté à l'état à sortir de son rôle de gardien de l'ordre et à s'immiscer dans les affaires personnelles de chacun.

Ce moyen ne tend pas à guérir le régime malade mais à le tuer par le remplaceur par un système encore plus déficient: l'étatisme.

C'est donc une question d'intérêt vital que vient de soulever Sir Edward Beatty dans un discours qu'on a très justement logé pour son courage et sa franchise et qui invite "à mieux faire sans plus compter sur le seul gouvernement".

Sir Edward défend le système économique actuel mais ne veut pas laisser croire qu'il soit parfait et qu'il ait un passe sans tache. Bien au contraire, il faut reconnaître les lourdes fautes qui ont été commises sous ce régime. Sous le couvert de la liberté que le libéralisme préconise, on a été jusqu'à la licence. Doit-on pour cela condamner le régime? N'est-il pas au contraire le régime qui a permis à l'individu d'être libre? C'est à ce moment, mais à ce moment seulement que commence le rôle de l'état, rôle de second plan, de caractère négatif, qui est de maintenir dans les limites de la liberté permise les individus qui tentent de les dépasser.

On s'est inquiété du rôle que l'état entendait jouer, au Canada, dans les tentatives que l'on fait pour remédier au chômage actuel. S'efforçant au lieu de la démagogie, le gouvernement de M. Bennett s'était rendu aux vœux de quelques mécontents et n'avait pas craint de pousser l'intervention de l'état jusque dans les recoins de l'activité privée. Le résultat fut ce que l'on sait: bien vite on préféra en venir au libéralisme plutôt qu'à demeurer sous le joug d'une dictature brouillonne.

Le discours du trône par lequel vient de s'ouvrir la session fédérale établit sans équivoque et de la façon la plus judicieuse la nature des rapports que le gouvernement entend entretenir avec les individus.

L'abolition de l'état totalitaire est faite pour être chaque à condition qu'elle ne permette pas l'instauration d'un état purement représentatif, laissant libre cours à tous les abus.

Le gouvernement King le comprend admirablement et s'apprête à permettre au système libéral de fonctionner librement mais dans des cadres fermes qu'il s'engage à maintenir. Un paragraphe du discours dit textuellement: "Là où il est impossible d'y parvenir avec le concours spontané de tous les intéressés, l'état a les meilleures raisons du monde d'intervenir".

Voilà la question réglée d'excellente façon. L'individu retrouve ses droits et l'état reprend son rôle de gardien de l'ordre, de la justice.

SUR UNE PROTESTATION

L'automne dernier, fut conclue une entente internationale en vue de l'établissement d'un service aérien transatlantique dont les lieux d'atterrissage seraient situés en Angleterre et aux Etats-Unis. Une dépêche nous apprend que l'Irish Transatlantic Corporation et certains Canadiens protestent contre ce projet. La compagnie irlandaise appuie son opposition sur une déclaration où le Colonel A.-E. Massey, commissaire des Havres et Aéroports de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, exprime l'avis que "le Canada devrait être considéré comme un terminus important dans ce projet, de transport aérien car si le service américain est placé en dehors de notre territoire il en résultera un effet nuisible au développement de l'Empire".

Le colonel Massey a parfaitement raison et ses observations doivent rappeler à l'Angleterre que le Commonwealth n'est pas à sens unique et que, lorsque l'occasion s'en présente il doit être permis aux dominions qu'en compensation des sacrifices qu'ils s'imposent pour le plus grand bien de l'Empire.

L'Angleterre refuse de se rendre à nos justes revendications, nous ne voyons pas pourquoi nous devrions réserver un fraternel accueil aux émigrés britanniques et toute notre préférence aux marchandises made in England.

EN ITALIE

Connaissant mal les causes du conflit italo-éthiopien et les circonstances exactes au milieu desquelles il a éclaté, l'opinion publique a été longue à admettre que Mussolini n'avait peut-être pas tous les torts.

L'Italie n'a-t-elle le droit d'agir comme elle le fait? Il est certain que les massacres d'Italiens et les nombreux manquements du Négus à la parole donnée sont de sérieux arguments en faveur de l'Italie.

Mais la question de l'heure est moins d'établir si Mussolini est dans son droit ou non que de juger s'il y a lieu d'ajouter aux sanctions édictées par l'Italie par l'Angleterre sous le couvert de la Société des Nations. (car personne n'ignore que l'Institution de Genève n'est autre chose qu'un truchement du ministère anglais des affaires étrangères, où se laissent mystifier les représentants des autres nations).

En s'opposant à la campagne italienne en Ethiopie, l'Angleterre ne vise qu'un but: sauvegarder ses intérêts, en l'occurrence tenir libre la très célèbre route des Indes.

Si l'on admet que ses intérêts soient vraiment en danger, on ne peut blâmer l'Angleterre d'agir ainsi, mais il n'est pas de son aspect de la question. Des sanctions plus fortes n'auront bien par force l'Italie à user de représailles et Mussolini ne cache pas son intention de répondre par un blocus à l'embargo sur le pétrole dont il est en ce moment question.

Et c'est ainsi que l'Angleterre sous prétexte d'humanité et en réalité pour garder ses intérêts commerciaux d'un péril hypothétique pourrait bien être la cause d'une guerre mondiale.

LOUIS PELLAND. Montréal, 9 février 1936

LETTRE DE QUEBEC

Quebec, le 18 février 1936. Plusieurs événements intéressants se sont succédés à Québec depuis le début de l'année dernière. Parmi les principaux, nous commenterons brièvement l'élection annuelle des officiers de l'Institut Canadien de Québec, l'apparition du journal séparatiste LA NATION, l'impressionnante conférence de M. l'abbé Lionel Groulx devant les membres du Jeune Barreau, enfin l'élection de Son Honneur le maire J.-E. Grégoire.

L'Institut Canadien de Québec

Le lundi, 11 février, avait lieu, au Palais Montcalm, l'élection des officiers de l'Institut Canadien de Québec. M. K.-A. Benoit, qui en est le président depuis 1932, a été réélu à son poste, qui remplit, de l'avis unanime des membres de l'Institut, d'une façon parfaite. Les éventualités inhérentes à toute élection lui ont adjoint, conjointement, Monsieur le Commandeur J.-E. Corvay, de réputation internationale, et dont nous ne pouvons énumérer ici tous les titres, les couronnes qui nous sont réservées n'ayant que vingt-deux pouces de longueur. M. L.-A. Richard, sous-ministre de la Colonisation, conservateur, MM. Georges Tessier, J.-A. Fugère et Alphonse Desautels ont été élus respectivement trésorier, assistant-trésorier et secrétaire-archiviste. Le lieutenant-colonel Ernest Legare devient assistant-secrétaire-trésorier, conjointement avec M. Lorenzo Masson, élu à ce poste. M. le Dr Alfred Morneau, directeur de la Bibliothèque, M. Horace Philippon est élu secrétaire-correspondant, et son assistant est élu dans la personne de M. L.-P. Morin.

Tous les directeurs ont été réélus en bloc.

Au grand contentement des membres et des amis de l'Institut Canadien de Québec, M. K.-A. Benoit a annoncé, dans son rapport annuel, la publication de l'histoire de cet Institut, fondée en 1847 et qui est l'une des plus intéressantes du Canada français.

Réunir la jeunesse canadienne, lui fournir les facilités de passer d'une manière agréable et utile ses moments de loisir, de s'instruire par le moyen d'une bibliothèque composée de livres choisis et d'une salle de lecture contenant le plus de périodiques possible; offrir aux membres l'avantage de se réunir dans un local moderne et donner au public une série de conférences ou de lectures.

D'autre part les dernières nouvelles nous apprennent que l'Italie ne soutiendra pas autant qu'on l'espérait d'un embargo sur le pétrole, car si la Roumanie et l'Iran se voient forcer comme membres de la S.D.N. de suspendre leurs exportations de pétrole vers l'Italie, les Etats-Unis demeurent libres de continuer leurs dans les limites prescrites par la loi de neutralité. Au pétrole américain s'ajoutent les réserves que l'Italie possède actuellement et les achats qu'elle effectuera incessamment en U.R.S.S.

Ainsi cette nouvelle sanction ne sera plus efficace, ce que celles qui sont actuellement en oeuvre et c'est sans profit que l'Angleterre risque de mettre le feu aux poudres.

EN ALLEMAGNE

Plus encore que le conflit anglo-italo-éthiopien, les événements qui se déroulent sur les bords du Rhin apparaissent comme un grand danger pour la paix.

Les récentes protestations d'amitié du gouvernement hitlerien envers la France et l'expression de supposés désirs de paix ont pu donner un moment mais les derniers événements empêchent de croire plus longtemps au sommet du bellicisme germanique.

L'Allemagne entend reprendre ses anciennes possessions et ne s'en cache pas. Aujourd'hui c'est la Silésie polonaise qu'elle convoite sous certains prétextes d'ordre économique. Or l'Allemagne a bel et bien perdu la Silésie polonaise depuis le plébiscite tenu conformément au traité de Versailles et, à aucun titre, ne peut en revendiquer la possession.

Que l'Allemagne mette le grappin sur la Silésie polonaise ce ne sera qu'une nouvelle violation du traité de Versailles qui fut ajoutée au réarmement qui se poursuit sur une haute échelle en Allemagne toujours à l'encontre de clauses formelles du traité qui mit fin à la guerre de 1914.

Quant à l'occupation par des troupes allemandes de la zone démilitarisée du Rhénan, on s'attend à ce que la France y réponde par un renforcement de ses positions de la frontière.

Inutile d'insister sur les dangers d'une telle situation qui de toute évidence ne peut se régler de façon pacifique.

LA PROPAGANDE COMMUNISTE

On a eu maintes fois l'occasion de constater que le gouvernement de l'U.R.S.S. a plus un tour dans son sac. Une des mesures les plus subtiles qu'il ait prises est la distinction qu'il impose entre le gouvernement officiel de la Russie et la IIIe Internationale.

Il est reconnu que l'un et l'autre ne font qu'un, mais allez donc le prouver et surtout le faire admettre aux Soviets! Aussi lorsqu'un pays se voit l'objet de propagande communiste, il n'a aucun recours contre qui ce soit, le gouvernement soviétique déclinant toute responsabilité. On en a eu la preuve — une nouvelle preuve — récemment alors que le gouvernement soviétique refusa de s'avouer responsable de la propagande communiste dont l'Amérique du Sud est l'objet.

On connaît les faits: le gouvernement du Paraguay pria le gouvernement de l'U.R.S.S. de lui acheter du fromage sans quoi il se verrait forcé d'arrêter la propagande communiste. La Russie cria au chantage. Elle avait raison. Elle ajouta qu'elle n'avait rien à voir avec la propagande ce en quoi elle avait moins raison.

Devant le refus du gouvernement soviétique de se rendre à sa demande le Paraguay vient de mettre son projet à exécution et on apprend que la lutte anti-communiste vient d'être inaugurée par la destitution du Colonel Rafael Franco, héros de la guerre du Chaco, qui est accusé de menées communistes.

Le procédé du gouvernement paraguayen est certainement malhonnête mais n'enlève rien aux torts du gouvernement soviétique qui devant l'opposition que rencontre en Europe le mouvement communiste fait porter ses efforts sur l'Amérique latine.

LOUIS PELLAND. Montréal, 9 février 1936

LETTRE DE FRANCE

LA VIE INTERNATIONALE

Le coup bas

Par GEORGES LANGLOIS

Un boxeur franco-américain a récemment soulève l'indignation des Parisiens en se faisant disqualifier pour avoir, dit-on, porté un "coup bas" au champion français Thill, idole de son public. J'avoue ne pas m'y connaître en fait de boxe et ne pouvant juger la disqualification qu'a encourue Lou Brouillard. Ce n'est d'ailleurs pas de sport que j'ai à traiter ici. Mais ce terme de "coup bas" qui s'est étalé pendant plusieurs jours et en gros caractères dans les journaux français, m'a paru convenir tout aussi bien à un autre combat qui s'est aussi déroulé à Paris vers le même temps, mais dans une autre arène. Car c'est bien par un "coup bas" que M. Pierre Laval a été renversé et ses adversaires, au lieu d'être disqualifiés, ont reçu les honneurs du combat.

Il n'est pas trop tard pour revenir sur la chute de M. Laval; et il convient d'apporter à cet événement des explications qu'on n'aura sûrement pas trouvées dans les dépêches des quotidiens, car les agences de presse renseignent seulement, elles ne commentent pas leurs informations. Ces explications nous les donnerons dans un prochain numéro. M. Laval avait un caractère particulier et ne ressemble aucunement aux renversements de ministres si fréquents en France.

Rappelons d'abord brièvement comment et pourquoi les cabinets tombent si souvent et si rapidement. On sait qu'il y a, en France, tout de partis politiques pour qu'aucun d'eux puisse avoir une majorité parlementaire qui le soutienne et le dirige. Le président de la République doit donc désigner comme président du Conseil (premier ministre) un homme qui ait des chances de rallier dans son cabinet et autour de son gouvernement plusieurs partis ou groupes dont les idées sont assez voisines; mais dès que sur de telles questions il y a un accord, une partie de cette instable majorité vote contre le gouvernement qui se trouve ainsi mis en minorité et doit démissionner. Telles sont les grandes lignes d'une chute ordinaire. Chez nous, cela se produit rarement et donne généralement lieu à de nouvelles élections, on l'a vu en 1926 lorsque MM. King et Meighon ont été successivement mis en minorité par les Progressistes qui tenaient, comme on dit, la balance du pouvoir. En France, cela ne donne pas lieu à de nouvelles élections, mais à une nouvelle "combinaison" ministérielle, à une nouvelle coalition de partis ou groupes.

Cette succession de ministères étranges, l'étrange combinaison ministérielle, elle est pourtant conforme à l'esprit du parlementarisme puisque députés et sénateurs, représentant théoriquement le peuple souverain, prétendent exprimer la volonté populaire en soutenant ou en renversant tel ou tel cabinet. Dans la pratique il en va tout autrement, mais cela est une autre histoire.

Mais la chute de Laval ne s'est pas du tout produite selon ces règles. Laval n'a pas été renversé par le Parlement. Au contraire il a réuni de substantielles majorités chaque fois qu'il a posé la question de confiance, il a réussi à conserver l'appui du Parlement malgré les manœuvres d'adversaires habiles et puissants. Pour le renverser, ceux-ci ont donc dû recourir au moyen de l'extra-parlementaire, à un moyen en somme inconstitutionnel: le parti radical, assez important

pour déplacer la majorité des députés en se jetant d'un côté ou d'un autre, s'est réuni hors du Parlement et a déterminé la démission des quatre ministres radicaux qui comptaient le cabinet Laval. Ceux-ci ont en effet remis leur démission au président du Conseil. M. Laval ne se trouvait pas renversé selon les règles parlementaires et il aurait pu réintégrer son cabinet, mais avec de bien petites chances de survivre à ce coup bas que venait de lui porter Edouard Herriot et le parti radical. Aussi a-t-il trouvé plus simple de démissionner, dressé ainsi ce qu'on pourrait appeler l'équivoque constitutionnelle. Pas plus que le boxeur Thill, Pierre Laval n'a été mis hors de combat selon les règles du jeu; seulement c'est lui qui s'est trouvé le perdant au lieu que l'adversaire inéligant de Thill a été disqualifié.

Ajoutons que dans les conditions actuelles de la politique française et avec la perspective d'élections prochaines, l'étrange combinaison ministérielle qu'a mise sur pied M. Albert Sarraut pourrait bien tomber de la même façon puisque c'est un affreux mélange de toutes les nuances politiques depuis les conservateurs jusqu'aux socialistes, le parti appuyé par les communistes. Mais il semble bien qu'à moins d'un imprévu toujours possible ce cabinet se maintienne jusqu'aux élections en vue desquelles il a été constitué. Car quoiqu'il arrive, radicaux, socialistes de diverses nuances et communistes, dont l'alliance peut déterminer la majorité au parlement actuel, s'uniront pour soutenir ce gouvernement qui leur est devenu et qui tendra à leur avantage les leviers électoraux en faisant jouer aux quatre ou cinq ministres conservateurs le rôle de paratonnerre. Tel qu'il est constitué le cabinet Sarraut, le centième de la Troisième République, est l'un des moins viables qu'on ait vus depuis longtemps; mais c'est une combinaison purement électorale et, à ce titre, il est tout disposé à faire au Parlement toutes les concessions qu'il faudra pour se maintenir. De là ses chances de durer jusqu'aux élections du printemps.

Pour reprendre la comparaison du début, on pourrait dire que c'est un champion qui a gagné son titre par un coup bas, qui se protège ensuite de son mieux contre de tels coups et qui s'entraîne surtout à "encaisser" pour pouvoir durer jusqu'à la fin des combats qu'il aura maintenant à soutenir.

Georges LANGLOIS. (Reproduction interdite par l'Agence littéraire franco-canadienne)

LE QUEBEC

Pays des séjours heureux

Cette année — "visitons notre province d'abord"

Bien peu de personnes ignorent le magnifique essor que pris, au cours de la dernière belle saison, l'industrie touristique dans notre province. Tout le monde sait que l'année dernière les dépenses des touristes, chez nous, ont dépassé de 25% celles de l'année précédente et que l'affluence des visiteurs, en certains districts, a atteint des chiffres que l'on peut comparer, avec satisfaction, à ceux de l'année 1929.

On n'ignore pas, généralement, que plus il nous viendra de visiteurs plus il se dépensera d'argent chez nous et que toute notre population, directement ou indirectement, a largement bénéficié de quelque 35 millions de dollars que nous a rapportés le tourisme en 1935, mais combien y en a-t-il qui comprennent leur obligation et la nécessité de collaborer étroitement avec nos organismes dont la mission est d'assurer le retour à son niveau normal de cette industrie atteinte, elle aussi, par les méfaits de la crise économique? Certes, on est optimiste, on voudrait assister au développement et à la réussite de notre entreprise touristique, mais du moment qu'il s'agit d'y collaborer on ne sait plus en quoi consiste et doit consister cette collaboration que notre administration provinciale et nos divers organismes ne cessent de réclamer de la population de notre province.

Un des meilleurs moyens de collaborer à notre industrie touristique, cette année, serait de "rester chez nous", de visiter "notre province d'abord", notre province que la nature a comblée de ses dons les plus précieux, et donc chacun de ces cinq régions touristiques est un chapitre captivant du plus beau livre d'images que l'on puisse feuilleter. Ce livre a pour titre: "La province de Québec". Et pourtant, constatation douloureuse, c'est le petit nombre qui est épris de ses beautés qui a cette propension à s'arrêter aux endroits propres à faire apprécier pleinement la couleur du ciel natal! C'est un fait reconnu que le nombre est considérable de ceux qui méconnaissent le caractère original et le charme pittoresque de notre province, les beautés naturelles qui lui font un admirable décor, pour ne pas l'avoir feuilleté ce livre d'images unique au monde.

On ne saurait trop rappeler que la prédilection manifestée par les touristes étrangers pour le Québec est un signe de la qualité de ses paysages. Répétons-le: du Québec on ne connaît nul part ailleurs, c'est communier aux souvenirs de notre histoire, c'est apprendre à aimer davantage la patrie canadienne.

des aspects inattendus, absolument neufs, on enrichira ses impressions. Pour l'amateur de randonnées automobiles, le Québec est un véritable paradis, et on ne le sait pas assez! Souvent, on est perplexé, on cherche un endroit reposant ou, cependant, on pourra se distraire, mais on ignore de quel côté se diriger; on a peine à se décider à choisir le coin où l'on ira se détendre, se reposer, dans cette province superbement pittoresque! Ou bien, on dit: "Je veux faire un beau voyage", et on ne le fait pas ou, si on le fait, on croit qu'il est nécessaire, comme certains le supposent, d'aller en dehors du Québec. Et voilà pourquoi on ne connaît pas sa propre province! Et l'étranger épris des beautés incomparables de chez nous ne parvient pas à comprendre pourquoi tant de nos concitoyens aillent à la recherche de ce qu'ils ont en abondance chez eux.

Partons donc, cette année, à la découverte de notre province avec un itinéraire tout tracé d'avance, non plus au petit bonheur. Apprenons à rester chez nous, sachant que plus nous y resterons plus nous éveillerons la curiosité des étrangers. Ceux-ci se demanderont ce qui peut bien nous retenir ici. Ils viendront plus nombreux, assurés d'avance qu'ils trouveront satisfaction chez un peuple heureux et satisfait, fier des dons si merveilleux dont la nature a comblé sa province. En effet, nous sommes-nous déjà demandé ce que doivent bien penser les étrangers quand ils nous voient arriver en grand nombre parmi eux? N'est-ce pas qu'ils doivent, de prime abord, avoir l'impression que notre province n'est pas INTERESSANTE, puisque nous la fuions, les beaux jours venus, en si grand nombre? Et de plus, pourtant, l'impression que nous leur donnons et qui les fait se diriger ailleurs.

Voilà donc un excellent moyen de collaborer à l'industrie du tourisme dans notre province. Cette année, visitons "notre province d'abord". Allons à sa découverte!

Vallees accueillantes et idylliques, bocages qui chantent à la moindre brise, montagnes invitantes aux reflets dorés, gracieux villages aux coquettes maisonnettes blanches où les aieules rient et tissent les étoffes du pays, où les traditions se sont conservées en coutumes charmantes, paysages sans cesse renouvelés, horizons saisissants, contrastes merveilleux entre les lignes de la nature et les sites, toute une fantasmagorie de couchers de soleil aux changements de couleurs qui tiennent du prodige — QUEL SPECTACLE plus propre à convaincre que le Québec, que chez nous est véritablement le pays des séjours heureux où tout est facile sans complications, où l'on rencontre une hospitalité plus adaptée aux ressources et aux goûts de chacun de nous!

Feuilleter avec méditation ce beau livre d'images qu'est notre province en empruntant le magnifique réseau routier à notre disposition, c'est offrir à nos yeux un régal qu'on ne trouve nulle part ailleurs, c'est communier aux souvenirs de notre histoire, c'est apprendre à aimer davantage la patrie canadienne.

Advertisement for Oldsmobile 1936 cars. Features a large image of a car and the text: 'Tout POUR L'ECONOMIE Oldsmobile'. Includes details about engine, pistons, and price (\$1065).



Chronique féminine

La recherche de l'inspiration

Faut-il attendre l'inspiration, ou l'aller prendre chez elle? La question se pose facilement mais, pour y répondre, c'est autre chose!

Procédons par élimination, comme dans les romans policiers. Qu'est-ce que l'inspiration? Si vous consultez un dictionnaire anglais, vous trouverez, en tête des différentes définitions: — Action de souffler dans quelque chose.

Faire naître! C'est donc une nativité! Quand on habite les bois, on naît seul. Dans les milieux civilisés, le médecin s'amène, ou la sage-femme, ou la belle-maman. Si le médecin, la sage-femme ou la belle-maman sont occupés quelque part; si ces savantes personnes sont en retard, on vient au monde tout seul avec, dans la pièce voisine, un tas de parents ou d'amis venus, le plus souvent, de loin: on dirait une journée de funérailles.

En effet, l'inspiration, c'est exactement comme cela que ça se passe: elle vient seule, ou l'on s'aide, ou l'on se fait aider...

Vous constatez, mes chères lectrices, ou lecteurs, que je procède toujours par élimination. Éliminons encore... L'inspiration qui vient seule, nous la laisserons aujourd'hui. Elle est d'un domaine mystérieux qui se définit avec des données obscures. Et je veux être claire. D'où vient qu'un poète entre en transe sans préambule? L'encre mouille la plume, la plume mouille le papier, le papier mouille la paupière du poète qui se relit, son capital s'en trouve mouillé. Il a attrapé du génie comme on attrape un rhume. Ou il ne l'a pas attrapé, le rhume ou le génie.

Je parlerai de celui qui cherche l'inspiration, en me servant d'exemples, puisque les définitions me font défaut.

Une nuit, raconte quelqu'un, Jules Renard, encore jeune homme, se tenait à sa table de nuit, naturellement, la tête dans les mains, et les coudes sur la table, naturellement. De minuit à l'aube, il avait poussé des soupirs, des jurons, il avait poussé sa chaise, puis sa table, puis des bruits nocturnes. Avant de gagner le lit, en définitive, celui qui raconte ce fait mémorable voit Renard qui trempe enfin sa plume dans l'encrier. L'auteur de "Poli de Carotte" avait écrit en fin sur son fameux papier: — Que c'est beau du caca de cheval.

Plus tard, Renard aimait à proclamer que l'inspiration consiste à tremper sa plume dans l'encre!

Francis Carco expliquait dernièrement qu'il n'est pas de ceux qui "s'enferment dans une crèche et n'en sortent que leur bouquin terminé. Il pose un mot, une phrase, un chapitre. Puis il sort, ayant remis au lendemain. On le rencontre dans des cabarets. On lit même qu'il se fait entendre sur la scène de ces lieux d'amusement. Lit-il son dernier chapitre à la canaille, ou joue-t-il de l'accordéon? Comme il le dit lui-même, Carco est toujours "dans le bain". Il faut comprendre que s'il trouve une baignoire, c'est qu'il l'a cherchée!

J'ai connu un poète bien singulier. Il n'a pas de table de travail, ni de table de nuit. Son clavier ne se fait jamais entendre. Il vaque à ses occupations, les yeux bien droits devant lui, ou ailleurs, tout naturellement. Il ne porte pas de feutre noir aux larges bords, ni de lavallière. Aucun bouquin ne défonce ses goussets. Quelque fois, il sort un petit calepin, y pose une note, comme on prend un numéro. C'est ainsi qu'il écrit mentalement.

Joseph Conrad, ancien marin, ne faisait habituellement rien. Sa femme raconte que "ça le prenait subitement". L'inspiration s'emparait de lui comme une colique. Il fallait alors lui apporter "du papier" ou qu'il soit, et il écrivait, sans changer de place, jusqu'à ce qu'il eût "fini". Conrad avait déjà passé trois jours et trois nuits dans son vestibule. C'est là que ça l'avait "pris" soudainement.

Un poète assez distingué, tellement fermé que personne ne le connaît, aime à composer avec un air de jazz venu d'un poste de T.S.F. Cette musique, qui n'a aucun rapport avec ce qu'il écrit, ne lui sert pas moins de paravent. Elle distrait, fixe une fleur du tapis ou du papier peint de la muraille. Les plus distraits ne regardent nulle part.

Je termine sur un cas particulier. Le poète en question, l'avenir dira ce qu'il vaut, ou ce que vaut sa manière de s'inspirer, cherche l'inspiration sans idée ni sujet préconçu. Il est à zéro. Il ouvre alors un livre, n'importe lequel, que ce soit un recueil de poèmes, un almanach, des recettes de cuisine, un horaire de chemin de fer. Puis il laisse son regard errer sur les mots, errer à ce point qu'il ignore le sens des phrases. Les mots, ainsi isolés, gardent leurs significations intrinsèques et leur abondance l'inspire. Sans recourir au dictionnaire, cet amateur de mots se trouve parmi les mots. Ces mots s'enchevêtrent, comme les couleurs d'un caléidoscope, jusqu'à ce qu'une idée se montre le bout du nez. Cette idée, il s'en empare et la garde avec bonheur. Elle lui sert de point d'attaque. Notre poète est alors en pleine inspiration.

L'on peut être parmi les mots ainsi que dans la rue parmi la foule.

MARYSE.

Février 1936

Faits et glanes

La reine Elisabeth de Roumanie "Carmen Sylva", fut également musicienne, poète et peintre. On a d'elle de merveilleux missels, un Evangile délicieusement orné et dans la manière archaïque. Elle a traduit en allemand des oeuvres de Leconte de Lisle, de Hérédia et de Richpin. Elle lisait les classiques italiens et anglais. Mais c'est en français qu'elle a écrit son bel ouvrage: "Pensées d'une Reine".

L'amour des bêtes est très développé en Suisse. A Genève on offre des arbres de Noël aux oiseaux. On place sur le bord des fenêtres de minuscules sapins auxquels on attache des noix et des biscuits. Les bœufs affamés par l'hiver savent bien les trouver parait-il.

VRAIE PREUVE D'AMITIE Le duc d'Orléans, qui devait devenir Louis-Philippe, demanda, un jour, au banquier Lafitte, pour qui il avait beaucoup d'amitié: — Si j'étais roi, que pourrais-je faire pour vous? — Monseigneur, répondit Lafitte, vous me nommeriez votre fou, afin que je puisse vous dire la vérité.

EXACTITUDE ET CONCISION Sous ce titre une revue anglaise pour enfants a organisé un concours à l'usage de ses lecteurs. Ceux-ci devaient répondre à la question suivante: "Comment faudrait-il appeler un négroillon affamé qui aurait mangé son père et sa mère?" La plupart des réponses furent exprimées par les mots: paricide, assassin, canibale, anthropophage, monstre, gremlin, etc. Mais, le jeune M. Grimsly, qui obtint le prix, avait expliqué simplement: "Le négroillon affamé qui a mangé son père et sa mère doit être appelé: orphelin."

Pensées

"Les bons mouvements ne sont rien, s'ils ne deviennent des bonnes actions." — Joubert. "Soyons comme l'oiseau posé pour un instant. Sur des rameaux trop frêles qui sent plier la branche et qui chantent pourtant." — Victor Hugo. Le courage a plus de ressources contre les disgrâces que la raison. — Vauvenargues. La raillerie est un discours en faveur de son esprit contre son bon naturel. — Montesquieu.

Les soins des parents

Deux facteurs sont en jeu dans le fonctionnement de l'organisme humain: l'anabolisme, ou accroissement de l'individu vivant, et le catabolisme, ou dégradation de l'individu.

Une quantité suffisante d'aliments appropriés est essentielle à la nutrition, ou, en d'autres termes, un régime alimentaire convenable est à la base même de la santé. Il faut toutefois ajouter que le budget familial est en relation directe avec la santé des membres de la famille car comment une alimentation convenable peut-elle être assurée si l'on ne dispose pas des ressources pour acheter les aliments? Cependant, tel n'est pas toujours le cas et dans nombre de familles qui ont pourtant des revenus suffisants, on rencontre une alimentation bien mal ordonnée. Certaines personnes ne savent pas acheter la nourriture et font une mauvaise application de leurs ressources; elles ne savent pas choisir les aliments ou encore elles les appréhendent mal.

La conduite intelligente des parents joue un rôle encore plus grand rôle dans la question de la santé des membres de la famille que les ressources dont ils peuvent disposer car, après tout, bien que l'alimentation soit un facteur important, elle ne constitue pas toute la question à elle seule; les enfants qui, faute de surveillance de la part de leurs parents, ne prennent pas la quantité de sommeil dont ils ont besoin, ne peuvent jouir d'une santé parfaite.

C'est durant le sommeil, alors que tout l'organisme est au repos, que l'anabolisme entre en fonction et que se fait la restauration des forces; c'est pourquoi les périodes de repos doivent alterner avec les périodes d'activité. Les enfants requièrent plus de sommeil que les adultes parce qu'ils dépendent une plus grande somme d'énergie lorsqu'ils sont éveillés.

La santé physique de l'enfant dépend donc des soins qu'il reçoit et il en est ainsi de son développement mental à l'heure qu'il faut attacher une grande importance; il faut assurer à l'enfant une vie régulière et bien ordonnée. Les désordres d'ordre mental n'éclatent pas tout d'un coup; ils sont la repercussion lente de mauvaises habitudes de vie que les parents ont inculquées aux enfants. L'enfant a besoin d'action mais il doit être compris. L'affection que certains parents prodigent à leurs enfants n'est souvent qu'un sentiment égoïste qui entrave chez ces derniers le développement graduel d'un certain indépendance et d'esprit d'initiative nécessaire à un saine formation.

Pour questions au sujet de la santé en général, écrivez à l'Association Médicale Canadienne, 184 rue Collège, Toronto. Une réponse personnelle sera envoyée par écrit.

Votre beauté...

SE POWDER

Geste de femmes? Geste puéril, conventionnel, le plus souvent machinal, qu'elle fait pour cacher un embarras, une timidité, pour masquer une émotion profonde, ou simplement parce qu'elle est femme! Geste de coquetterie... ou simplement de bonne tenue, car il n'est pas bien porté d'avoir le nez brillant.

Qu'elle se trouve dans un salon, au restaurant ou dans le tramway, elle opère avec la même méthode: elle ouvre son sac. Elle en retire la boîte ou le sachet, prend la petite houppette de cygne avec sa main droite et tient, de sa main gauche, la hauteur de son nez, la glace ordinairement accrochée à l'intérieur de son sac. La position prise, il s'agit de "s'enfarmer" le minois sans enfanner sa toilette. Alors, elle secoue légèrement la houppette: l'excès de poudre tombe sur le tapis du chemin faisant, s'est accrochée aux cils et aux sourcils, qu'à tirer un peu sur les mèches de cheveux frisés qui sortent du chapeau en avant des oreilles, et la femme peut relever le front. Elle remet le sachet dans son sac, ferme ce dernier. Une chiquepaupe sur la blouse et le revers de la jaquette. C'est fait.

Une femme, deux femmes... vingt femmes... Toutes les femmes se powdernt de la même façon, avec les mêmes gestes, les mêmes attitudes, et il faut le dire, le même charme!...

VIEILLIR

Vieillir, se l'avouer à soi-même et le dire, Tout haut, non pas pour voir protester les amis, Mais pour y conformer ses goûts et s'interdire Ce que la veillesse encore on se croyait permis;

Avec sincérité, dès que l'aube se lève, Se bien persuader, qu'on est plus vieux d'un jour, A chaque cheveu blanc se séparer d'un rêve Et lui dire tout bas un adieu sans retour;

Quand l'amour fuit devant nos hivers et nos ridés Comme un oiseau frileux, ne pas s'en désoler; Et même s'il revient en des retours rapides Et nous sourit encore le laisser s'en aller;

Vaquer sans bruit aux soins que tout départ réclame, Prier et faire un peu de bien autour de soi; Sans négliger son corps, parer surtout son âme, Chauffant l'un aux tisons, l'autre à l'ancienne foi;

Puis, un soir, s'en aller sans trop causer d'alarmes, Discrètement, mourir un peu comme on s'endort, Et qu'ils ne sachent que plus tard ce qu'est la mort! Pour que les tout petits ne versent pas de larmes.

François FABIE.

Recettes éprouvées

FEVES

Les fèves sèches sont une source bon marché et appétissante de protéine et devraient être employées comme le mets principal d'un repas pour remplacer la viande plutôt que pour remplacer les pommes de terre.

TIMBALE DE FEVES

- 1 tasse de fèves, 2 cuillerées à soupe de beurre, 1 boîte No 2 1/2 de tomates de qualité régulière, 2 tasses de flocons de maïs (corn flakes), 1 1/2 cuillerée à thé de sel. Faites tremper une tasse de fèves toute la nuit. Faites-les cuire jusqu'à ce qu'elles soient tendres. Ajoutez le beurre fondu, les tomates et les assaisonnements. Incorporez les flocons de maïs. Versez dans une tourtière beurrée et faites cuire dans un four à feu modéré jusqu'à ce que ce soit doré. Suffisamment pour 4.

CHAUDRONNEE DE FEVES

- 2 tasses de fèves, 2 carottes coupées en dés, 2 petits oignons, en dés, 2 pommes de terre de grosseur moyennes, en dés, 3 cuillerées à thé de sel, 1 boîte No 2 1/2 de tomates de qualité régulière, 1/2 tasse de lard gras de porc salé en dés ou, 2 cuillerées à soupe de graisse de bœuf, Poivre, sel de céleri. Faites tremper les fèves toute la nuit dans deux pintes d'eau. Faites-les cuire avec le lard salé jusqu'à ce qu'elles soient presque tendres. Ajoutez les légumes et les assaisonnements une demi-heure avant le temps de servir. On peut se servir de légumes cuits; dans ce cas on ne doit pas ajouter que juste le temps de les faire chauffer avant de servir. Suffisamment pour 6.

PAIN DE FEVES

- 4 tasses de fèves cuites, 1 tasse de chapelure de pain, 1 cuillerée à thé de sel, 2 cuillerées à soupe de catsup aux tomates, 1 oeuf (bien battu), Un peu de poivre. Ecrasez les fèves. Ajoutez les autres ingrédients dans l'ordre enu-méré. Fermez dans une poêle graissée pendant 30 minutes. Servez chaud avec de la sauce aux tomates. Suffisamment pour 6.

TIMBALE DE FEVES ET MAIS

- 1 tasse de fèves, 1 petit oignon, 2 tasses de maïs en boîte, 1/2 piment vert. Triez les fèves, lavez, couvrez-les d'eau froide et faites-les tremper toute la nuit. Faites mijoter jusqu'à ce qu'elles soient tendres.

Remplissez une tourtière de couches alternatives de fèves et de maïs. Saupoudrez chaque couche de sel, d'oignon et de poivre. Couvrez le dessus avec une chapelure de miettes de pain beurrées et faites cuire au four pendant 1 1/2 heure à une température de 325 degrés F. Suffisamment pour 6.

RIEN NE REMPLACE LES "MATIÈRES INASSIMILABLES" NATURELLES

Indispensables pour corriger la constipation* Comment absorber ces "matières inassimilables"? Les fruits et les légumes en contiennent, le son en a davantage. Le produit le plus demandé dans ce genre, c'est le Son ALL-BRAN Kellogg. Les "matières inassimilables" du Son ALL-BRAN agissent doucement. Le Son ALL-BRAN renferme aussi des vitamines B et du fer.

Cette savoureuse céréale est un aliment salubre. Servez quotidiennement du Son ALL-BRAN, avec du lait ou de la crème, ou encore cuisiné dans les mets.

Deux cuillerées à soupe de Son ALL-BRAN, tous les jours, corrigent ordinairement la constipation causée par le défaut de "matières inassimilables". Si ce traitement ne réussit pas, consultez votre médecin. Le Son ALL-BRAN stimule doucement l'organisme interne. Dans toutes les épiceries. Fabriqué par Kellogg, à London, Ontario.

*La constipation causée par défaut de "matières inassimilables".

CRITIQUE MUSICALE

La vie de Bohème de Barrière et H. Murger

"Cette comédie où le bourgeois semble railé et bravé est profondément et effrontément bourgeoise et merveilleusement faite pour flatter et chatouiller les instincts des "bourgeois", c'est-à-dire ceux qui pensent basement ou, tout au moins, ceux qui ont l'âme médiocre". Ainsi s'exprimait Jules Lemaitre, à propos de la Vie de Bohème; "La Vie de Bohème leur plaît par des apparences de révolte contre la société régulière". Or le vrai révolté n'est pas bambocheur; les Marcel, les Schaubard, les Colline, héros de la pièce ne sont réfractaires qu'au travail, à la correction dans l'habillement, à la règle des mœurs. Or, à de rares exceptions près, le véritable artiste est un personnage qui travaille beaucoup et qui ne se fait pas remarquer par un accoutrement ridicule. On ne peut citer, je crois, aucun artiste ou poète de premier rang qui ait été proprement un bohème.

Bourgeoise aussi la façon dont l'argent est considéré dans la pièce de Murger: les bohèmes manquent d'argent mais ne le méprisent pas; ils maudissent la pauvreté empêchante de chefs-d'oeuvre, c'est une pièce où l'argent tient une place prépondérante.

Tout est magnifique dans cette bohème: Mimi, Musette et Phémie sont des grisettes, mais des grisettes désintéressées, comme on n'en fait pas, Mimi même travaille de son métier de fleuriste et s'excuse de ne pouvoir apporter de l'argent, sa patronne étant absente. Mais cette gentillesse, ce désintéressement ne réussissent pas à la jeune fille. Rodolphe, son ami, qui fait des vers (médicres) a peur de la pauvreté. Il consent à épouser pour être riche, une veuve qu'il n'aime pas. Il est vrai que lorsque Mimi s'entend pour se jeter à l'eau Rodolphe rompt avec Mme de Rouvre. Heureusement l'attendrissante mort de Mimi vient déblayer la situation.

La chose la plus curieuse c'est que la Vie de Bohème, contrairement à ce qu'elle voudrait être, est le triomphe du bon sens et l'apothéose de l'argent.

François LAURENT.

RACONTEZ CES

— Votre oncle qui vient de mourir a dû vous laisser quelque chose? — Non, je n'ai pu recueillir que... son dernier soupir.

— Je pars pour les Etats-Unis pour m'y fixer. Tu ne me reverras probablement jamais. — Alors, prête-moi cinq dollars.

— Eh bien! mon petit Paul à ta dernière composition, as-tu été bien placé? — Oh! oui, maman... j'étais près du poêle.

Petit Jean, se promenant avec son papa, rencontre un troupeau de bœufs et manifeste une peur exagérée: — Petit nigaud! dit le papa, ce sont des bœufs; tu en manges pourtant.

— Oui, papa, mais ceux-là ne sont pas assez cuits.

Les déboires de la langue Paul, quelle différence il y a entre les verbes réguliers et irréguliers? — C'est pour les verbes irréguliers que je suis le plus souvent en retenue.

LES PARESSEUX Le père. — Ne flâne pas comme ça, Toto, nous sommes sur terre pour travailler. Le fils. — Eh bien! alors, je me feral marin.

Conseils de santé

Par John L. Rice M.D. Commissaire du Service d'Hygiène de la ville de New-York

PORTEZ-VOUS UN MOUCHOIR A LA BOUCHE LORSQUE VOUS TOUSSEZ OU ETERNEUEZ

Si tous ceux qui ont le rhume se portaient un mouchoir à la bouche lorsqu'ils toussent ou éternuent, il y aurait vraisemblablement moins d'enthumés moins de cas de pneumonie et moins de décès causés par cette maladie. Le rhume est souvent causé par les microbes qui sont dans l'air que l'on respire et qui viennent de personnes qui toussent et éternuent dans les trains souterrains ou autres, dans les salles de cinéma et les endroits publics. Ces microbes sont aspirés par des personnes qui se portent bien et dans une journée ou deux, voilà que celles-ci ont le rhume.

Ne semez pas de germes Si l'agent causal de rhume était connu et si l'on pouvait l'isoler et le cultiver dans les laboratoires comme les autres microbes, les maîtres en science médicale seraient probablement capables d'enrayer l'ennuyeuse et parfois dangereuse maladie au moyen de vaccin. Mais, malheureusement, cet agent causal échappe encore à la science médicale. Efforçons-nous, du moins, d'empêcher que les microbes ne se répandent. Ceci est possible, grâce au moyen indiqué plus haut; si vous devez tousser ou éternuer, ayez soin de vous porter un mouchoir à la bouche.

Si vous contractez un rhume, allez-vous aussitôt que possible et faites venir le médecin sans tarder. Tenez-vous à l'écart des autres membres de la famille, à l'écart des enfants surtout. Un repos complet au lit de préférence, sous la surveillance du médecin, vous délivrera du rhume en quelques jours. En vous isolant, vous préserverez les autres membres de la famille, surtout le bébé, contre le rhume. Le rhume chez les enfants, est toujours dangereux.

Les rhumes sont dangereux Un rhume ordinaire est bien plus dangereux qu'on ne le croit généralement. Il n'est pas rare que les rhumes ordinaires emportent les personnes imprudentes. La précaution est la chose capitale lorsque vous avez le rhume.

Portez-vous un mouchoir à la bouche lorsque vous tousses ou éternuez.



Elles gardent aux GATEAUX DE LEVAIN ROYAL toute leur force



Employez ces fameux Gâteaux de Levain sec et les recettes de pâte au Levain Royal...

Chaque Gâteau de Levain Royal vous arrive enveloppé séparément et hermétiquement — c'est le seul levain sec à offrir cette protection, qui le garde absolument frais et lui permet de faire lever parfaitement la pâte. Prototype de qualité depuis 50 ans, le Levain Royal est le préféré de 7 millions de Canadiens sur 8 qui emploient le levain sec. Ayez-en toujours sous la main.



STANDARD BRANDS LIMITED Fraser Ave. & Liberty St., Toronto, Ont. Veuillez m'envoyer gratuitement le "Livre Culinnaire du Levain Royal".

Advertisement for GE Edison Mazda lamps. Features a woman reading a book under a lamp. Text: "MEILLEUR ÉCLAIRAGE Meilleure vue", "Si vos yeux se fatiguent rapidement, la cause doit en être attribuée à un mauvais éclairage. Les lampes EDISON MAZDA vous donneront une lumière abondante — et conserveront plus longtemps leur force.", "LAMPES EDISON MAZDA CANADIAN GENERAL ELECTRIC CO., Limited GATINEAU POWER Company".

Advertisement for Magic Baking Powder. Features a cartoon of a man and a woman. Text: "JAMAIS TROP JEUNE POUR APPRENDRE", "MAMAN, PUIS-JE T'AIDER?", "TU FAIS DE SI BONNES GATEAUX, MAMAN.", "PLUS TARDICI TU AURAS EN TON FERAS, SI TUSI TOUJOURS EMPLOYER LA MAGIC", "NE RISQUEZ PAS D'IN-SUCCES... Suivez les conseils des chefs experts en pâtisserie au Canada, et servez-vous de la Magic; on est toujours certain d'un bon résultat avec cette fameuse poudre à pâte, les gâteaux sont délicieux, légers et levés à point. Magic est très économique, il entre pour moitié de la quantité d'un gâteau. Ajoutez-en une boîte à votre commande d'épicerie — aujourd'hui.", "MAGIC BAKING POWDER".

NOUVELLES DE PARTOUT

A Sainte-Thérèse

La Chambre de commerce a tenu, la semaine dernière, ses élections annuelles, lors d'une assemblée tenue, dans la salle paroissiale. Plusieurs questions d'administration ont été discutées pour l'année 1936, et le secrétaire a présenté ses rapports annuels. On procéda à l'élection du bureau exécutif pour l'année 1936. Ont été élus : Membres d'honneur : MM. l'hon. L.-A. David, secrétaire provincial, L.-E. Parent, M.P., député fédéral, Ch.-Henri Robillard, maire de la ville, M. l'abbé Edouard Lacroix, curé, et Rév. J.-A. Martineau. Membres actifs : MM. J.-A. Vermette, président ; O.-J.-B. Waddell, vice-président ; Lionel Bertrand, secrétaire-trésorier ; Dr Louis-R. Roy, assistant-secrétaire. Directeurs : MM. Albert Willis, J.-Paul Lesage, T. Gosnell, Eugène Hébert, Ferdinand Laporte, J.-F. Beaucage, Léo Brisbois, Georges-R. Charron. Aviseur légal : M. Paul Larose, avocat. La Chambre compte actuellement 75 membres. La question du banquet annuel est encore à l'étude. Le principe d'une partie de saucis a été admis pour le printemps prochain.

A Sainte-Agathe

Le Cercle Dramatique Térésien prépare actuellement, pour la mi-Carême, une soirée dramatique et musicale. Le président et les membres de ce cercle nous présentent quelque chose de bien. Nous en remercions plus tard.

Hier soir, avait lieu à la Salle Paroissiale, une partie de cartes au profit des œuvres de la Fabrique. Cette fête a été pleinement réussie. Monsieur Curé a annoncé, dimanche dernier, que les retraites annuelles commencent le 1er mars prochain, et dureront deux semaines, la première pour les dames, et la seconde, pour les hommes. Les noms des prédicateurs ne nous sont pas encore connus.

THEATRE GEORGES Sainte-Thérèse

Samedi et dimanche, cette dernière journée, en matinée et en soirée, un grand film parlant français, avec Pierre Blanchard, le célèbre acteur du film "L'Or", dans "Turandot, Princesse de Chine". C'est une production à recommander. Autres films français, en plus d'une comédie. Aussi, le premier épisode d'un film-serial avec le fameux chien Rin-Tin-Tin comme vedette. On nous annonce pour bientôt, le Châteaude du Mystère.

... ..

A Val Morin

Récemment MM. et Mmes Josephat Mallé et Téléphore Lafontaine, de Saint-Sauveur, sont venus en promenade chez leurs parents M. Joseph Locas.

M. P. Paré et ses amis de Montréal étaient de passage ici ces jours derniers.

Plusieurs citoyens ont profité de l'excursion samedi dernier pour aller à Montréal.

Mlle L. Pims, de Montréal, est venue visiter ses amies, en fin de semaine.

Le sport favori du ski bat son plein et c'est avec plaisir que nous voyons de nombreux amateurs en fin de semaine, venir prendre leurs ébats, poursuivre la pente de nos montagnes et gravir jusqu'aux replis des collines isolées de notre joli panorama enchanté et enchanteur.

A Saint-Sauveur

Saint-Sauveur des Monts, ses montagnes, la "Côte 70", la "Côte du marquis", ses maisons de pensions nombreuses ont un attrait tout spécial pour les enthousiastes du ski.

De nombreux skieurs ont envahi notre village en fin de semaine et profitèrent d'une température splendide, pour évoluer sur les pentes de la "Côte 70" et la "Côte du marquis".

Les skieurs furent nombreux spécialement aux hôtels Leduc et Val Riant, aux maisons de pension "La Canadienne" et "Bon chez soi".

On annonce pour le 22 courant dans la veillée, une soirée chez M. Josephat Alary. Tous sont invités.

On annonce le prochain mariage de M. Louis Courchesne, de Sainte-Adèle, fils de Mme Vve R. Courchesne, aussi de Sainte-Adèle, à Mlle Ernestine Guénette, de Saint-Sauveur, fille de M. et Mme Jos. Gohier, de Saint-Hippolyte.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée par M. le curé Gohier, oncle de la mariée, le lundi 24 courant, à 8.15 heures.

Après la cérémonie il y aura réception au presbytère Saint-Sauveur. Les nouveaux époux partiront ensuite pour Québec, où ils feront un court séjour.

A Shawbridge

À chaque fin de semaine, beaucoup de skieurs viennent nous visiter. Tantôt ils descendent les côtes à une vitesse extrême, ou bien ils vont dans les nombreuses "trails" tracées spécialement pour eux.

Nous devons aussi féliciter nos Juniors qui sont sortis victorieux à presque toutes les joutes auxquelles ils ont pris part avec les clubs environnants.

Sur la patinoire, il eut lieu samedi soir, 15 février, une mascarade. Il y eut partie de gouter, courses en patins, patinage de fantaisie, feux d'artifice. Les personnes qui prenaient part à ces jeux avaient des costumes appropriés pour la circonstance. L'assistance fut nombreuse.

Judi dernier Mme Beaulieu recevait à dîner plusieurs dames : Mme Joseph Guénette, Mme Henri Guénette, Mlle Juliette Guénette, Mme Henri Renaud, Mme Adélaïde Hotte, Mme Rosario Marin, Mme Charles Giroux, Mme Aldric Renaud, Mme Courcelles, Mlle Courcelles, Mme Raoul Filiatrault, Mme Omer Giroux, Mme Albert Duval et Mlle Vallée. Après un succulent dîner il y eut partie de cinq cent et jeux de toutes sortes. Plusieurs prix furent décernés aux gagnants.

M. et Mme Hervé Guénette est née, une fille baptisée Marie-Béatrice-Gisèle. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Guénette, grands-parents de l'enfant, porteur Mme Félix Paquin, grand-mère de l'enfant.

M. et Mme Napoléon Beauchamp, du lac L'Acigian, est né un fils baptisé Joseph-Ernest-Réal. Parrain M. Ernest Gingras, de Montréal, marraine, Mlle Evelyn Beauchamp, tante de l'enfant, porteur, Mme Georges Gingras, tante de l'enfant.

Pèle-mêle

QUELQUES DEFINITIONS "Tirées d'une revue française"

POTEAU. Excellent camarade qui a la forme d'un morceau de bois planté verticalement dans le sol. Le poteau est généralement télégraphique, ce qui ne signifie nullement que tous les télégraphistes sont des poteaux. Le principal avantage d'un poteau, c'est de payer l'apéritif ; son principal inconvénient, quand l'apéritif est bu et qu'on n'y voit plus clair, c'est de vous casser la figure.

PUNAISE. Charmante petite bête des bois, principalement des bois de lit. La punaise est extrêmement sociable : dès qu'elle voit quelqu'un dans une chambre, elle s'avance pour lui souhaiter la bienvenue. Elle aime beaucoup l'homme et la femme aussi, croyez-m'en. Mais ceux-ci préfèrent se tenir sur la réserve et la considérer d'un air pompeux.

POMPE. Appareil qui sert indifféremment aux funérailles et à l'incendie. Cela tient à cette particularité, que dans les deux cas, il s'agit d'un feu.

OIEL. Endroit spécial dans lequel quantité de gens se fourrent le doigt.

Excursions

À BON MARCHÉ À TOUS LES ENDROITS DE L'OUEST CANADIEN

Départs : Tous les jours du 28 fév. au 12 mars. Limite de retour : 45 jours.

Environ UN SOU DU MILLE en wagons de première seulement.

USAGE FACULTATIF DES WAGONS-LITS

Billets d'excursion aussi en vente, valables dans : (a) wagons-lits touristes à environ 150 du mille, plus les prix réguliers pour les lits. (b) wagons-salons et wagons-lits de luxe à environ 150 du mille, plus les prix réguliers pour les fauteuils ou les lits.

ROUTES — Billets valables via Port Arthur, Ont., Armstrong, Ont., Chicago, Ill. ou South Saint-Jérôme, mais par la même route et la même ligne dans les deux directions.

ARRÊTS EN ROUTE permis à Port Arthur, Ont., Armstrong, Ont. et à l'ouest : aussi à Chicago, Ill., Sault Sainte-Marie, Mich. et à l'ouest, suivant les tarifs des chemins de fer aux États-Unis.

Renseignements complets des agents du **Pacifique Canadien**

AVIS DE VENTE

Province of Quebec, District of Montreal, Cour Supérieure, En faillite, No 210. Dans le rapport de la faillite de "Adelard Marin" du village de Sainte-Adèle, dans la Province de Québec, cédant autorisé ; et "J.-Omer Bonnier" de la cité et du district de Montréal, dans la Province de Québec, syndic.

Province of Quebec, District of Montreal, Superior Court, In Bankruptcy, No 210. In the report of the bankruptcy of "Adelard Marin" of the village of Sainte-Adèle, in the Province of Quebec, Authorized Assignor; and "J. Omer Bonnier", of the City and District of Montreal, in the Province of Quebec, trustee.

AVIS DE VENTE

Province of Quebec, District of Montreal, Superior Court, In Bankruptcy, No 210. In the report of the bankruptcy of "Adelard Marin" of the village of Sainte-Adèle, in the Province of Quebec, Authorized Assignor; and "J. Omer Bonnier", of the City and District of Montreal, in the Province of Quebec, trustee.

AVIS DE VENTE

Province of Quebec, District of Montreal, Superior Court, In Bankruptcy, No 210. In the report of the bankruptcy of "Adelard Marin" of the village of Sainte-Adèle, in the Province of Quebec, Authorized Assignor; and "J. Omer Bonnier", of the City and District of Montreal, in the Province of Quebec, trustee.

AVIS DE VENTE

Province of Quebec, District of Montreal, Superior Court, In Bankruptcy, No 210. In the report of the bankruptcy of "Adelard Marin" of the village of Sainte-Adèle, in the Province of Quebec, Authorized Assignor; and "J. Omer Bonnier", of the City and District of Montreal, in the Province of Quebec, trustee.

La plus vieille découverte européenne contre les maux d'estomac et rhumatismes

proclamée la meilleure d'après les dernières expériences

Depuis 1799, des milliers de personnes ont recouvré leur santé normale après avoir souffert durant des années de maux d'estomac de toutes sortes, aussi bien que de constipation, indigestion, gaz et acidité d'estomac qui sont les causes de tant de maladies tels que haute pression du sang, rhumatismes, maux de tête périodiques, boutons sur la figure et sur le corps, douleurs dans le dos, maladie du foie, désordre des reins et de la vessie, épuisement, perte du sommeil et de l'appétit. Ces maux n'ont jamais employés de remèdes nuisibles ni médicaments d'aucune sorte : ils ont tout simplement employé un remède fait par la Nature. Ce merveilleux produit pousse sur le sommet de la plus haute montagne où il absorbe tous les éléments salutaires et les vitamines du soleil pour aider l'HUMANITE en détresse.

Il est composé de 19 sortes de feuilles naturelles, graines, fruits et fleurs mélangés scientifiquement et en proportion voulue et est connu sous le nom de LION CROSS HERB TEA.

LION CROSS HERB TEA a un goût délicieux il agit merveilleusement sur tout le système et est sans danger, même pour les enfants. Préparez-le frais, comme n'importe quel thé ordinaire et buvez en un plein verre une fois par jour, chaud ou froid.

Un traitement de un dollar accomplit des MERVEILLES, vous fait paraître et sentir comme un nouvel homme. Si vous n'êtes pas encore familier avec les effets de ce remède naturel LION CROSS HERB TEA, essayez-le tout de suite et soyez convaincus de sa valeur. S'il n'est pas satisfaisant, votre argent vous sera remis. Aussi vendu sous forme de tablettes.

Essayez-le et soyez convaincus de sa valeur avec notre garantie d'argent remis.

Traitement de une semaine : \$1.00
Traitement de six semaines : \$5.00

Cour d'éviter toute erreur en vous procurant le véritable LION CROSS HERB TEA, veuillez remplir le coupon ci-dessous et nous l'envoyer.

Lio Pharmacy, Dépt. 10703
1180 Second Ave.,
New York City, N. Y.

Messieurs,
Vous trouverez ci-inclus \$ _____ pour lequel vous voudrez bien m'envoyer _____ traitements du fameux LION CROSS HERB TEA.

Nom _____
Adresse _____
Localité _____ Prov. _____

NOTICE OF SALE

Public notice is hereby given that according to a judgment of the Superior Court, in Bankruptcy, District of Montreal, rendered on the 7th day of November 1935, the following immovables will be sold separately at the time and place mentioned below:

Description of immovables

1. Part 9a of the 11th range of Abercrombie sur le plan et au livre de références de la paroisse de Sainte-Adèle, mesurant 30 pieds de largeur par 217 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, sans garantie de mesure; borné en avant par le chemin public, en arrière par une autre partie du même lot appartenant à M. Asselin ou représentants, d'un côté par une autre partie du même lot appartenant à Dame Irénée Michaud ou représentants et de l'autre côté par partie du lot 9d. Avec toutes les bâtisses dessus construites et principalement l'hôtel connu sous le nom de "Hôtel Maison Blanche".

2. La partie 9d et la partie 10a du 11th range of Abercrombie sur les mêmes plan et livre de parties officielles de ladite paroisse de Sainte-Adèle. Avec toutes les bâtisses dessus construites. Ces immeubles étant une ferme en culture.

Le numéro 9d comprend tout le lot, moins les emplacements vendus ou appartenant à Dame Alphonse Blondin, Dame R. Courchesne, Léon Latrelle, Ovide Giroux, C. Leslie, Edgar Gagnon, J.-B. Blondin, Emile Dubé, Joseph Dubé, J.-H. Beauchamp, Adhémar Larose, Dick Karibian, M. Jassin, Municipalité du village de Sainte-Adèle, Henri Blondin, Raoul Normandeau, Mrs. A. Lamy ou leurs représentants.

Ce numéro 10a comprend tout le lot, moins les emplacements vendus ou appartenant à Joseph DeRepentigny, frère d'Antoine, Joseph DeRepentigny, fils d'Antoine, Dame Vve Wilfrid Bélec, M. et Mme Lamoureux, Dame A. Lamy, Antoine DeRepentigny, Philippe Charrette, Guillaume Lessard, Wilfrid Marinier et Roméo et Arthur Millette, Henri Bertrand, Joseph Dubé, Noël Vaillancourt, Dame J.-E. Lusignan, Wilfrid Monette, Dick Karibian, Ernest Lapointe, Joseph Valiquette, Rodrigue Huot, Succession Honoré Gagné, Théo. Quevillon, Arthur Forget, Emery DeRepentigny ou leurs représentants.

Le souscrit vendra les lots plus haut décrits sans préjudice aux droits des propriétaires mentionnés ci-dessus dont les actes d'acquisition peuvent être enregistrés sur des mauvais numéros de lots.

Cette vente est faite de plus sans garantie des mesures mentionnées au contrat de chacun des propriétés désignées plus haut.

Pour être vendus séparément à la porte de l'église Catholique du Village de Sainte-Adèle, dans la Province de Québec, JEUDI, le CINQUIÈME jour de MARS, 1936, à ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi.

Cette vente est faite en vertu de l'article 45 de la Loi de Faillite pour avoir l'effet du décret, et équivaut à une vente par shérif.

Pour le cahier des charges et autres informations, s'adresser au syndic soussigné.

JOSEPH-OMER BONNIER, Trustee.
Suite 725, 132 Ouest rue S.-Jacques, Montréal, le 27 janvier 1936.

NOTICE OF SALE

Public notice is hereby given that according to a judgment of the Superior Court, in Bankruptcy, District of Montreal, rendered on the 7th day of November 1935, the following immovables will be sold separately at the time and place mentioned below:

Description of immovables

1. Part 9a of the 11th range of Abercrombie on the plan and book of references of the parish of Sainte-Adèle, measuring 301 feet in width by 217 feet in depth, more or less, English measure, without guarantee; bounded in front by public road, in rear by another part of same lot belonging to Mr. Asselin or representatives, on one side by another part of same lot belonging to Mrs. Irénée Michaud or representatives and on the other side by part of lot 9d. With the buildings thereon erected and particularly the hotel known under the name of "White House Hotel".

2. The part 9d and the part 10a of the 11th range of Abercrombie on the same plan and book of references of the parish of Sainte-Adèle. With all the buildings thereon erected. The said immovables being operated as a farm.

This number 9d includes all the lot, less the emplacements sold or belonging to Mrs. Alphonse Blondin, Mrs. R. Courchesne, Léon Latrelle, Ovide Giroux, C. Leslie, Edgar Gagnon, J. B. Blondin, Emile Dubé, Joseph Dubé, J. H. Beauchamp, Adhémar Larose, Dick Karibian, M. Jassin, Municipality of the village of Sainte-Adèle, Henri Blondin, Raoul Normandeau, Mrs. A. Lamy, or their representatives.

This number 10a includes all the lot, less the emplacements sold or belonging to Joseph DeRepentigny, Antoine's brother, Joseph DeRepentigny, Antoine's son, Mrs. Wilfrid Bélec, widow, M. and Mme Lamoureux, Mrs. A. Lamy, Antoine DeRepentigny, Philippe Charrette, Guillaume Lessard, Wilfrid Marinier and Roméo and Arthur Millette, Henri Bertrand, Joseph Dubé, Noël Vaillancourt, Mrs. J. E. Lusignan, Wilfrid Monette, Dick Karibian, Ernest Lapointe, Joseph Valiquette, Rodrigue Huot, Estate Honoré Gagné, Théo. Quevillon, Arthur Forget, Emery DeRepentigny or their representatives.

The undersigned will sell the above described lots without prejudice to the rights of the owners whose deeds of acquisition to the said lots may have been registered on the wrong cadastral numbers.

Moreover, this sale is without warranty as to measurements stated in the respective deeds of the owners above mentioned.

To be sold separately at the door of the Catholic Church of the Village of Sainte-Adèle, in the Province of Québec, THURSDAY, the FIFTH day of MARCH, 1936, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon.

This sale is made under section 45 of the Bankruptcy Act and will have the effect of a Sheriff's sale, purging the obligations affecting the immovables.

For the book of charges and further particulars, apply to the undersigned trustee.

JOSEPH-OMER BONNIER, Trustee.
Room 725, 132 St. James Street West, Montréal, January 27th, 1936.

NOTICE OF SALE

Public notice is hereby given that according to a judgment of the Superior Court, in Bankruptcy, District of Montreal, rendered on the 7th day of November 1935, the following immovables will be sold separately at the time and place mentioned below:

Description of immovables

1. Part 9a of the 11th range of Abercrombie on the plan and book of references of the parish of Sainte-Adèle, measuring 301 feet in width by 217 feet in depth, more or less, English measure, without guarantee; bounded in front by public road, in rear by another part of same lot belonging to Mr. Asselin or representatives, on one side by another part of same lot belonging to Mrs. Irénée Michaud or representatives and on the other side by part of lot 9d. With the buildings thereon erected and particularly the hotel known under the name of "White House Hotel".

2. The part 9d and the part 10a of the 11th range of Abercrombie on the same plan and book of references of the parish of Sainte-Adèle. With all the buildings thereon erected. The said immovables being operated as a farm.

This number 9d includes all the lot, less the emplacements sold or belonging to Mrs. Alphonse Blondin, Mrs. R. Courchesne, Léon Latrelle, Ovide Giroux, C. Leslie, Edgar Gagnon, J. B. Blondin, Emile Dubé, Joseph Dubé, J. H. Beauchamp, Adhémar Larose, Dick Karibian, M. Jassin, Municipality of the village of Sainte-Adèle, Henri Blondin, Raoul Normandeau, Mrs. A. Lamy, or their representatives.

This number 10a includes all the lot, less the emplacements sold or belonging to Joseph DeRepentigny, Antoine's brother, Joseph DeRepentigny, Antoine's son, Mrs. Wilfrid Bélec, widow, M. and Mme Lamoureux, Mrs. A. Lamy, Antoine DeRepentigny, Philippe Charrette, Guillaume Lessard, Wilfrid Marinier and Roméo and Arthur Millette, Henri Bertrand, Joseph Dubé, Noël Vaillancourt, Mrs. J. E. Lusignan, Wilfrid Monette, Dick Karibian, Ernest Lapointe, Joseph Valiquette, Rodrigue Huot, Estate Honoré Gagné, Théo. Quevillon, Arthur Forget, Emery DeRepentigny or their representatives.

The undersigned will sell the above described lots without prejudice to the rights of the owners whose deeds of acquisition to the said lots may have been registered on the wrong cadastral numbers.

Moreover, this sale is without warranty as to measurements stated in the respective deeds of the owners above mentioned.

To be sold separately at the door of the Catholic Church of the Village of Sainte-Adèle, in the Province of Québec, THURSDAY, the FIFTH day of MARCH, 1936, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon.

This sale is made under section 45 of the Bankruptcy Act and will have the effect of a Sheriff's sale, purging the obligations affecting the immovables.

For the book of charges and further particulars, apply to the undersigned trustee.

JOSEPH-OMER BONNIER, Trustee.
Room 725, 132 St. James Street West, Montréal, January 27th, 1936.

NOTICE OF SALE

Public notice is hereby given that according to a judgment of the Superior Court, in Bankruptcy, District of Montreal, rendered on the 7th day of November 1935, the following immovables will be sold separately at the time and place mentioned below:

Description of immovables

1. Part 9a of the 11th range of Abercrombie on the plan and book of references of the parish of Sainte-Adèle, measuring 301 feet in width by 217 feet in depth, more or less, English measure, without guarantee; bounded in front by public road, in rear by another part of same lot belonging to Mr. Asselin or representatives, on one side by another part of same lot belonging to Mrs. Irénée Michaud or representatives and on the other side by part of lot 9d. With the buildings thereon erected and particularly the hotel known under the name of "White House Hotel".

2. The part 9d and the part 10a of the 11th range of Abercrombie on the same plan and book of references of the parish of Sainte-Adèle. With all the buildings thereon erected. The said immovables being operated as a farm.

This number 9d includes all the lot, less the emplacements sold or belonging to Mrs. Alphonse Blondin, Mrs. R. Courchesne, Léon Latrelle, Ovide Giroux, C. Leslie, Edgar Gagnon, J. B. Blondin, Emile Dubé, Joseph Dubé, J. H. Beauchamp, Adhémar Larose, Dick Karibian, M. Jassin, Municipality of the village of Sainte-Adèle, Henri Blondin, Raoul Normandeau, Mrs. A. Lamy, or their representatives.

This number 10a includes all the lot, less the emplacements sold or belonging to Joseph DeRepentigny, Antoine's brother, Joseph DeRepentigny, Antoine's son, Mrs. Wilfrid Bélec, widow, M. and Mme Lamoureux, Mrs. A. Lamy, Antoine DeRepentigny, Philippe Charrette, Guillaume Lessard, Wilfrid Marinier and Roméo and Arthur Millette, Henri Bertrand, Joseph Dubé, Noël Vaillancourt, Mrs. J. E. Lusignan, Wilfrid Monette, Dick Karibian, Ernest Lapointe, Joseph Valiquette, Rodrigue Huot, Estate Honoré Gagné, Théo. Quevillon, Arthur Forget, Emery DeRepentigny or their representatives.

The undersigned will sell the above described lots without prejudice to the rights of the owners whose deeds of acquisition to the said lots may have been registered on the wrong cadastral numbers.

Moreover, this sale is without warranty as to measurements stated in the respective deeds of the owners above mentioned.

To be sold separately at the door of the Catholic Church of the Village of Sainte-Adèle, in the Province of Québec, THURSDAY, the FIFTH day of MARCH, 1936, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon.

This sale is made under section 45 of the Bankruptcy Act and will have the effect of a Sheriff's sale, purging the obligations affecting the immovables.

For the book of charges and further particulars, apply to the undersigned trustee.

JOSEPH-OMER BONNIER, Trustee.
Room 725, 132 St. James Street West, Montréal, January 27th, 1936.

NOTICE OF SALE

Public notice is hereby given that according to a judgment of the Superior Court, in Bankruptcy, District of Montreal, rendered on the 7th day of November 1935, the following immovables will be sold separately at the time and place mentioned below:

Description of immovables

1. Part 9a of the 11th range of Abercrombie on the plan and book of references of the parish of Sainte-Adèle, measuring 301 feet in width by 217 feet in depth, more or less, English measure, without guarantee; bounded in front by public road, in rear by another part of same lot belonging to Mr. Asselin or representatives, on one side by another part of same lot belonging to Mrs. Irénée Michaud or representatives and on the other side by part of lot 9d. With the buildings thereon erected and particularly the hotel known under the name of "White House Hotel".

2. The part 9d and the part 10a of the 11th range of Abercrombie on the same plan and book of references of the parish of Sainte-Adèle. With all the buildings thereon erected. The said immovables being operated as a farm.

This number 9d includes all the lot, less the emplacements sold or belonging to Mrs. Alphonse Blondin, Mrs. R. Courchesne, Léon Latrelle, Ovide Giroux, C. Leslie, Edgar Gagnon, J. B. Blondin, Emile Dubé, Joseph Dubé, J. H. Beauchamp, Adhémar Larose, Dick Karibian, M. Jassin, Municipality of the village of Sainte-Adèle, Henri Blondin, Raoul Normandeau, Mrs. A. Lamy, or their representatives.

This number 10a includes all the lot, less the emplacements sold or belonging to Joseph DeRepentigny, Antoine's brother, Joseph DeRepentigny, Antoine's son, Mrs. Wilfrid Bélec, widow, M. and Mme Lamoureux, Mrs. A. Lamy, Antoine DeRepentigny, Philippe Charrette, Guillaume Lessard, Wilfrid Marinier and Roméo and Arthur Millette, Henri Bertrand, Joseph Dubé, Noël Vaillancourt, Mrs. J. E. Lusignan, Wilfrid Monette, Dick Karibian, Ernest Lapointe, Joseph Valiquette, Rodrigue Huot, Estate Honoré Gagné, Théo. Quevillon, Arthur Forget, Emery DeRepentigny or their representatives.

The undersigned will sell the above described lots without prejudice to the rights of the owners whose deeds of acquisition to the said lots may have been registered on the wrong cadastral numbers.

Moreover, this sale is without warranty as to measurements stated in the respective deeds of the owners above mentioned.

To be sold separately at the door of the Catholic Church of the Village of Sainte-Adèle, in the Province of Québec, THURSDAY, the FIFTH day of MARCH, 1936, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon.

This sale is made under section 45 of the Bankruptcy Act and will have the effect of a Sheriff's sale, purging the obligations affecting the immovables.

For the book of charges and further particulars, apply to the undersigned trustee.

JOSEPH-OMER BONNIER, Trustee.
Room 725, 132 St. James Street West, Montréal, January 27th, 1936.

NOTICE OF SALE

Public notice is hereby given that according to a judgment of the Superior Court, in Bankruptcy, District of Montreal, rendered on the 7th day of November 1935, the following immovables will be sold separately at the time and place mentioned below:

Description of immovables

1. Part 9a of the 11th range of Abercrombie on the plan and book of references of the parish of Sainte-Adèle, measuring 301 feet in width by 217 feet in depth, more or less, English measure, without guarantee; bounded in front by public road, in rear by another part of same lot belonging to Mr. Asselin or representatives, on one side by another part of same lot belonging to Mrs. Irénée Michaud or representatives and on the other side by part of lot 9d. With the buildings thereon erected and particularly the hotel known under the name of "White House Hotel".

2. The part 9d and the part 10a of the 11th range of Abercrombie on the same plan and book of references of the parish of Sainte-Adèle. With all the buildings thereon erected. The said immovables being operated as a farm.

This number 9d includes all the lot, less the emplacements sold or belonging to Mrs. Alphonse Blondin, Mrs. R. Courchesne, Léon Latrelle, Ovide Giroux, C. Leslie, Edgar Gagnon, J. B. Blondin, Emile Dubé, Joseph Dubé, J. H. Beauchamp, Adhémar Larose, Dick Karibian, M. Jassin, Municipality of the village of Sainte-Adèle, Henri Blondin, Raoul Normandeau, Mrs. A. Lamy, or their representatives.

This number 10a includes all the lot, less the emplacements sold or belonging to Joseph DeRepentigny, Antoine's brother, Joseph DeRepentigny, Antoine's son, Mrs. Wilfrid Bélec, widow, M. and Mme Lamoureux, Mrs. A. Lamy, Antoine DeRepentigny, Philippe Charrette, Guillaume Lessard, Wilfrid Marinier and Roméo and Arthur Millette, Henri Bertrand, Joseph Dubé, Noël Vaillancourt, Mrs. J. E. Lusignan, Wilfrid Monette, Dick Karibian, Ernest Lapointe, Joseph Valiquette, Rodrigue Huot, Estate Honoré Gagné, Théo. Quevillon, Arthur Forget, Emery DeRepentigny or their representatives.

The undersigned will sell the above described lots without prejudice to the rights of the owners whose deeds of acquisition to the said lots may have been registered on the wrong cadastral numbers.

Moreover, this sale is without warranty as to measurements stated in the respective deeds of the owners above mentioned.

To be sold separately at the door of the Catholic Church of the Village of Sainte-Adèle, in the Province of Québec, THURSDAY, the FIFTH day of MARCH, 1936, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon.

This sale is made under section 45 of the Bankruptcy Act and will have the effect of a Sheriff's sale, purging the obligations affecting the immovables.

For the book of charges and further particulars, apply to the undersigned trustee.

JOSEPH-OMER BONNIER, Trustee.
Room 725, 132 St. James Street West, Montréal, January 27th, 1936.

NOTICE OF SALE

Public notice is hereby given that according to a judgment of the Superior Court, in Bankruptcy, District of Montreal, rendered on the 7th day of November 1935, the following immovables will be sold separately at the time and place mentioned below:

Description of immovables

1. Part 9a of the 11th range of Abercrombie on the plan and book of references of the parish of Sainte-Adèle, measuring 301 feet in width by 217 feet in depth, more or less, English measure, without guarantee; bounded in front by public road, in rear by another part of same lot belonging to Mr. Asselin or representatives, on one side by another part of same lot belonging to Mrs. Irénée Michaud or representatives and on the other side by part of lot 9d. With the buildings thereon erected and particularly the hotel known under the name of "White House Hotel".

2. The part 9d and the part 10a of the 11th range of Abercrombie on the same plan and book of references of the parish of Sainte-Adèle. With all the buildings thereon erected. The said immovables being operated as a farm.

This number 9d includes all the lot, less the emplacements sold or belonging to Mrs. Alphonse Blondin, Mrs. R. Courchesne, Léon Latrelle, Ovide Giroux, C. Leslie, Edgar Gagnon, J. B. Blondin, Emile Dubé, Joseph Dubé, J. H. Beauchamp, Adhémar Larose, Dick Karibian, M. Jassin, Municipality of the village of Sainte-Adèle, Henri Blondin, Raoul Normandeau, Mrs. A. Lamy, or their representatives.

This number 10a includes all the lot, less the emplacements sold or belonging to Joseph DeRepentigny, Antoine's brother, Joseph DeRepentigny, Antoine's son, Mrs. Wilfrid Bélec, widow, M. and Mme Lamoureux, Mrs. A. Lamy, Antoine DeRepentigny, Philippe Charrette, Guillaume Lessard, Wilfrid Marinier and Roméo and Arthur Millette, Henri Bertrand, Joseph Dubé, Noël Vaillancourt, Mrs. J. E. Lusignan, Wilfrid Monette, Dick Karibian, Ernest Lapointe, Joseph Valiquette, Rodrigue Huot, Estate Honoré Gagné, Théo. Quevillon, Arthur Forget, Emery DeRepentigny or their representatives.

The undersigned will sell the above described lots without prejudice to the rights of the owners whose deeds of acquisition to the said lots may have been registered on the wrong cadastral numbers.

Moreover, this sale is without warranty as to measurements stated in the respective deeds of the owners above mentioned.

To be sold separately at the door of the Catholic Church of the Village of Sainte-Adèle, in the Province of Québec, THURSDAY, the FIFTH day of MARCH, 1936, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon.

This sale is made under section 45 of the Bankruptcy Act and will have the effect of a Sheriff's sale, purging the obligations affecting the immovables.

For the book of charges and further particulars, apply to the undersigned trustee.

JOSEPH-OMER BONNIER, Trustee.
Room 725, 132 St. James Street West, Montréal, January 27th, 1936.

GRAINES DE SEMENCES

CELERI, plume blanche, l'once : 35c 4 onces : 1.00 la livre : 3.25
CELERI, doré de Paris, blanchissant, l'once : 50c 4 onces : 1.50 la livre : 4.50
TOMATES, Earliana TOMATES, Bijou hâtif
TOMATES, Rose de juin TOMATES, John Baer
l'once : 40c 4 onces : 1.25 la livre : 4.25
OIGNONS, rouge Wethersfield
l'once : 20c 4 onces : 65c la livre : 2.25
RADIS, 4 onces : 25c la livre : 65c 5 livres : 3.00
CAROTTES, l'once : 15c 4 onces : 35c la livre : 1.00

Poissons dorés

Selon la grosseur, 5c, 10c, 25c et 35c l'unité aussi bocaux en verre de différentes dimensions

PHARMACIE

OSCAR LANDRY
339, rue Saint-Georges Saint-Jérôme
VOISIN DU MARCHÉ
Tél. 461 et 490



SAINT-JEROME

E. M. SKI CLUB

Dimanche dernier, 69 personnes prenaient part à l'excursion organisée par le Saint-Jérôme E. M. Ski Club, au Camp Chénou, Lac Echo.

Dimanche avant-midi, à 9 1/2 heures, une course spéciale sera tenue pour les membres du E. M. Ski Club, contre le club de Ski de Sainte-Thérèse.

Et dimanche, également, à 2 heures, une course spéciale pour les membres seulement du E. M. Ski Club. Nous souhaitons bonne chance à nos jeunes amateurs jérômiens.

LE BOWLING A SAINT-JEROME

Ligue industrielle
Le Regent gagne 2 parties sur 3 sur le Chevaliers de Com. B.

Le Dominion Rubber gagne 3 parties consécutives sur le Imperial Oil.

Club mixte
Le Regent gagne 2 parties sur 3 sur le Dominion Rubber.

Visiteurs
Ce soir, une trentaine de membres du club du bureau de Montréal de la Regent, monteront à Saint-Jérôme en autobus pour prendre une partie de quilles à Joliette.

LE HOCKEY

Ligue Provinciale
Le Saint-Jérôme ayant remporté les honneurs de la victoire dans une première élimination, avec le Carrièreville, devra maintenant rencontrer le Joliette dans deux joutes.

Ce soir, le club Saint-Jérôme a organisé une excursion par le C. N. R. pour la première rencontre de la série semi-finale de la Ligue Provinciale, qui aura lieu à Joliette.

La deuxième joute de cette série aura lieu dimanche, à l'arena, à 2 heures. Les amateurs de hockey ne devraient pas manquer ces parties qui promettent d'être fort contestées.

Le gagnant, qui sera déterminé par le nombre de points enregistrés dans les deux joutes, sera qualifié pour la série finale pour le championnat de la ligue Provinciale.

Excursions
Un train d'excursion partira de Mont-Laurier, dimanche matin, et prendra des passagers à toutes les gares pour arriver à Saint-Jérôme vers 1.30. Ce train repartira le soir, vers 11 heures. Des équipes de hockey des villages du Nord viendront se rencontrer à l'arena. Ces parties auront lieu, l'une immédiatement après la joute de détail "Joliette-Saint-Jérôme" et deux autres le soir, à 7.30. Les clubs qui se rencontreront pour le championnat entre équipes du Nord sont les suivants : Mont-Laurier, L'Annonciation, Saint-Jovite, Sainte-Agathe, Mont-Rolland, Shawbridge.

Des excursions viendront également de Joliette, Lachute et Montréal.

Suivez le programme du CARNIVAL et encouragez nos sports amateurs

Protégez vos vôtres par une Bonne Assurance sur la Vie

Rodrigue Bélanger Assurances Générales FEU, VIE, ACCIDENTS ET MALADIE AUTOMOBILES, FLATE GLASS

Représentant "CONFEDERATION LIFE ASS."

169, S.-Georges - Tél. 60-J - Saint-Jérôme

Le carnaval à Saint-Jérôme

De notre reporter sportif "Armand"
C'est demain que commencera à Saint-Jérôme le grand festival sportif organisé en l'honneur du carnaval par un groupe de bons sportsmen.

Ces fêtes sont sous la présidence d'honneur de l'honorable Sénateur Jules-Edouard Prévost, de l'honorable Athanase David, de M. J.-E. Bertie, maire de la ville de Saint-Jérôme et de M. W. Rochon, maire de la paroisse; vice-présidents d'honneur: MM. Jean-Paul Rolland, L. Marcoux et M. Lippert.

Le comité avait eu composé comme suit: M. J.-W. Cyr, président; Ernest Rochon, secrétaire-trésorier; directeurs: MM. René Laporte, Albert Plouffe, Marcel Laporte, Armand Lebrun, Daniel Wilson, Lucien Parent, A. Marois et Guy Pelletier.

De grands préparatifs ont été faits dans l'organisation de ces fêtes et le succès ne saurait laisser de doute.

Des trains d'excursion viendront de Mont-Laurier, de Joliette, Lachute et Montréal, dimanche, et amèneront dans notre ville un grand nombre de visiteurs.

Un programme très élaboré a été préparé et comprend des attractions pour tous les goûts: ski, toboggan, raquettes, patins, hockey, danse, théâtre.

Courses en skis
Le samedi après-midi, après une réception au train du C.P.R. vers 2 1/2 heures, des courses de tous genres pour skieurs seront tenues.

Le dimanche matin, à 9 1/2 heures, courses entre le Saint-Jérôme E. M. Ski Club et le club Sainte-Thérèse; à 11.30 heures, après la messe, courses Cross Country; à 2 heures, l'après-midi, course de 3 milles pour les membres du Saint-Jérôme E. M. Ski Club; à 3 heures, exhibition de sauts en ski à la Montagne du Domaine.

Mascarade
Le samedi soir, il y aura à l'arena une grande mascarade. On sait que nos amateurs ont déjà leurs costumes tout préparés et on s'attend à voir beaucoup d'originalité.

Bal et couronnement de la reine
Après la mascarade aura lieu le grand bal à la salle Lapointe et le couronnement de la Reine des Sports jérômiens Mlle Fernande Cloutier qui sera accompagnée de ses deux filles d'honneur, Mlle Claire Bessette et Antoinette Lapointe.

Messe et bénédiction des skis
Dimanche matin, à 11 heures, une messe sera célébrée dans le bassein de l'église spécialement pour les amateurs. Il y aura aussi bénédiction des skis.

Hockey
Comme attraction spéciale, une joute de détail sera jouée à l'arena entre le Joliette et le Saint-Jérôme. Il y aura aussi une autre joute entre deux clubs du nord immédiatement après la première partie.

Les prix à la salle du marché
Les prix seront distribués aux gagnants des différentes épreuves le soir, à 8 1/2 hres, à la salle du marché.

Concerts à la Radio
Mardi soir dernier nous avions le plaisir d'entendre MM. Guy Michaud et Conrad Bourbeau dans un court programme musical, au poste H.L.P. à 8.15 heures. M. Hermann Barrette, avocat, adressa également la parole, pour annoncer ce festival sportif de nos jeunes.

Ce soir, à 8.15 également, au C. H.L.P., au programme organisé par M. Armand Lebrun, nous entendrons Mlle Etienne Tailleul dans un solo de violon et M. Desjardins et Lionel Gauthier dans un sketch. Le Dr Alfred Chénier fera également une courte causerie.

Plusieurs hommes d'affaires ainsi que des membres de la Chambre de Commerce ont rendu possible cette organisation de concerts.

Les généreux donateurs
Plusieurs coupes ainsi que différents prix ont été offerts par de nombreux donateurs. Des souscriptions ont également été reçues et les organisateurs remercient les personnes pour leur générosité.

Arches et décoration de la ville
Des arches sont élevées à différents endroits de la ville entre autres sur les Avenues Parent et Le-gault et notre ville prendra un petit air coquet, pour recevoir ses visiteurs qui seront nombreux, grâce au dévouement d'un groupe de bons jérômiens.

RIEN N'EST PERDU
Le reporter tout effaré... Nous voici dans de beaux draps! Le meurtrier vient d'être déclaré innocent, son procès est terminé, et notre journal est sous presse avec les détails complets de l'exécution; illustrations et tout le reste.

Le réacteur... Ne vous excitez pas pour si peu. Mettez comme entrée en grosses lettres: "Le meurtrier acquitté"; les supplices auxquels il a échappé!"

HABILE PARI
Dans un cercle d'une ville, on critiquait la vigueur d'un habitué, M. X. Celui-ci dit à l'avocat B... Je parle de vous porter sur mes épaules d'une extrémité de la Grande-Rue sans m'arrêter et en allant toujours au pas de course.

Le pari est accepté et fixé à \$500.00. X... l'avocat et les témoins sont rendus au cercle à l'heure dite, deux heures de l'après-midi.

Le cheval est prêt, dit X... le chevalier se prépare. — Je suis prêt, dit l'avocat. — Pas tout à fait. Il faut d'abord que vous ôtiez votre paletot.

— A quel bon? — Je me suis engagé à vous porter, mais non pas votre paletot, qui ajouterait du poids. Il est juste que je me tienne à la lettre du pari.

— Soit, me voilà sans habit. Partons. — Pas encore; maintenant, ôtez vos bottes.

— Les bottes aussi? — Fort bien! A présent, dépouillez-vous de votre gilet, de votre cravate, de votre... — Ah! c'en est trop! dit l'avocat, je ne saurais plus où mettre mes mains; j'ai perdu.

Nouvelles de Saint-Jérôme

Soirée de cartes

Mardi soir dernier, près du huit cents personnes se réunissaient dans le sous-sol de l'église pour la grande partie de cartes au profit des pauvres de Saint-Jérôme. L'entraînement ne cessa de régner jusqu'à une heure assez avancée de la nuit et chacun profita de l'opportunité de faire la charité tout en s'amusant.

Les prix très nombreux et fort beaux ont fait la joie de ceux à qui "dame la chance" a daigné sourire.

Parmi les succulents gâteaux au nombre de plus de trois cents qui avaient été offerts par des dames généreuses, on remarquait l'église de Saint-Jérôme en miniature, don de M. le curé Emile Dubois et exécuté par les religieuses du Foyer Notre-Dame du Bon Conseil. Cette minuscule pièce d'architecture était de toute beauté et représente un travail délicat et compliqué qui mérite d'être souligné.

Une attraction spéciale et tout à fait nouvelle à Saint-Jérôme a aussi amusé les amateurs de courses de chevaux... de bois, avec paris mutuels, organisée par les Chevaliers de Colomb.

Les prix de présence ont été gagnés par Mme Rosario Nadon et Mlle Béatrice Dubreuil.

Les recettes nettes s'élevaient à près de \$800.00 et nous devons féliciter notre population jérômiennne qui a si bien répondu à l'appel de la charité.

Visite des écoles

On rappelle aux garçons de la ville et de la campagne que leur retraite annuelle s'ouvrira dimanche soir, à 7.30 heures. Les révérends pères prédicateurs souhaitent la bienvenue à tous les jeunes gens.

Abandonne des affaires
M. J.-D. Fournelle annonce qu'il abandonne le commerce de la chaussure qu'il fait dans notre ville depuis plus de 55 ans, pour se consacrer que de la vente du bois et charbon.

M. Fournelle est âgé de 87 ans. Homme d'affaires tenace et laborieux, M. J.-D. Fournelle est l'un de nos concitoyens les plus honorables et les plus estimés.

Nous lui souhaitons une longue vieillesse dans la tranquillité et le repos que son intégrité et laborieuse carrière lui ont bien mérités.

DECES

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme Wilfrid Giroux, née Agnès Monette, décédée mercredi dernier, 19 février, à l'âge de 55 ans. Les funérailles auront lieu demain matin, à 9 heures, dans l'église Saint-Jérôme.

Nous sympathisons à la famille en deuil.

PETITES ANNONCES

Maison à louer, à vendre, meubles usagés, demande d'emploi, objets perdus, etc., etc.

NOUVEAU TARIF
2 sous le mot, minimum 40c, ou 3 insertions pour \$1.00.

A LOUER
Maison chauffée, 8 pièces et chambre de bain, avec eau chaude à l'année, garage chauffé, maison seule, située rue Sainte-Anne, S'adresser à l'Imprimerie J.-H.-A. Labelle, 303 Avenue Parent, Saint-Jérôme.

A LOUER
Logement à louer, 8 pièces, au centre de la ville, en face du parc Labelle, situé au No 178 Avenue Parent. S'adresser à l'honorable Sénateur J.-E. Prévost, 335 rue Labelle, Saint-Jérôme.

A LOUER
Grand magasin avec logement, commerce établi depuis plusieurs années, bien situé, bas prix. Mme L.-P. Desjardins, 620 rue Saint-Georges, Saint-Jérôme.

Cheval de chemin, de 5 ans, à vendre à un prix raisonnable ou à échanger pour un cheval d'ouvrage. S'adresser à M. René Lemay, 15 Ave Richard, Saint-Jérôme.

A VENDRE
Propriété, boutique de forges de Mme Napoléon Bourette, situées à La Chapelle, à vendre pour règlement de succession. S'adresser à M. Adrien Bourette, La Chapelle, Saint-Jérôme.

AGENTS DEMANDES
Hommes demandés pour clientèle Rawleigh dans comté Terrebonne. Erivex aujourd'hui. Rawleigh Co. Dépt ML-605-SB-B, Montréal, Canada.

Homme de bonne réputation et possédant l'ambition de réussir dans la vie, d'être indépendant, trouvera une magnifique occasion de réaliser son désir en faisant application immédiatement à la Compagnie J.R. Watkins, 2177, rue Masson Mont-Réal, qui désire un distributeur pour ses fameux produits de réputation, dans la ville de Saint-Jérôme. Profitez très intéressants dès le début. Entraînement gratuit.

C.-A. LORRAIN & FILS

ASSURANCES GENERALES
Vendeurs autorisés des Autos
Buick - Pontiac - Chevrolet - Oldsmobile
Bureau existant
Tél. No 53 - Saint-Jérôme depuis 34 ans

Séance publique

Le cercle d'études Sainte-Paule et le "Petit Trianon" donnaient leur première assemblée publique, dimanche soir dernier, à la salle paroissiale. Cette soirée qui obtint un vif succès était présidée par M. le curé E. Dubois. Mlle M. Filiatrait adressa le mot de "Bienvenue". Il y eut chant, musique, etc.

"Un débat en faveur ou contre le "Vote féminin" fut présenté par Mlle M. Jenkins et M. Filiatrait. L'assistance a marqué par des applaudissements combien elle appréciait ces beaux travaux.

Le cercle d'études est le meilleur agent de développement intellectuel et moral, — puisqu'on y donne une formation sociale; on apprend aussi aux membres que le bien général passe avant le bien particulier et que social et chrétien sont synonymes si l'on considère qu'une vie chrétienne intégrale conduit à la justice par la charité.

Notre programme de l'année comporte une Etude de la Doctrine Sociale Catholique, des notions sur l'Action Catholique, en vue de préparer les membres à devenir des apôtres de l'action catholique, en aidant les âmes généreuses qui cherchent le bien. Les adversaires de l'Eglise s'organisent plus que jamais. Il importe donc de leur résister. Or pour avoir une action vraiment efficace, il faut connaître le milieu sur lequel nous voulons agir, nous faisons des enquêtes sur les différents aspects de notre localité.

Enfin la boîte à questions et les débats suscitent un intérêt tout particulier parmi les membres, développent l'esprit d'initiative et la facilité à s'exprimer.

Quant au Petit Trianon, il existe depuis environ un an, et poursuit un but d'éducation pratique et de formation artistique.

Le programme récréatif de cette soirée a été fourni par les membres du "Petit Trianon". (Communiqué)

Congrès des Chambres de Commerce

On annonce que la fédération des Chambres de Commerce No 12 tiendra un congrès régional à Saint-Jérôme, dans les premiers jours de juin prochain. Cette fédération comprend les Chambres de Commerce de Terrebonne, Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme, Sainte-Agathe, Saint-Jovite, Lachute, Grenville et Rigaud.

Licences de radio

Lundi dernier, 25 personnes ont comparu en cour pour avoir omis de s'acquitter de leur licence de radio et ont été condamnées à payer une amende de \$2.00 plus les frais de la cause, soit chacune \$8.20. Sept hommes et 5 femmes ont été interpellés à défaut de comparution.

Les inspecteurs continuent à faire l'investigation aux alentours pour amener les retardataires à payer leur dû.

Les licences en cour seront à renouveler au 1er avril prochain.

Rapport sur la prison

Le shérif du district de Terrebonne, M. J.-W. Cyr, vient de publier un rapport sur la prison de Saint-Jérôme. Durant l'année, 109 hommes et 5 femmes ont été internés dans la prison de Saint-Jérôme, pour un total de 2152 jours par les hommes et 133 jours par les femmes; 92 hommes et 4 femmes étaient canadiens-français, 1 femme était syrienne; 79 hommes et 4 femmes étaient célibataires et 30 hommes et 1 femme étaient mariés. Chez les hommes les âges variaient comme suit: 1 âgé de moins de 14 ans; 4 de 14 à 15 ans; 13 de 16 à 20; 24 de 20 à 25 ans; 10 hommes et 3 femmes, de 25 à 30 ans; 21, de 30 à 40 ans; 22 hommes et 2 femmes, de 40 à 50 ans; 10 de 50 à 60 ans; 6 de plus de 60 ans.

Naissance

Le Dr et Madame Yvan-C. Boudreau, née Corine Teasdale, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé sous le nom de Jacques. Le parrain était M. N. Teasdale, grand-père de l'enfant, la marraine, Mlle Alice Teasdale, tante de l'enfant.

Prochains mariages

Demain matin à six heures, en la chapelle de l'église Saint-Jérôme, sera béni le mariage de M. Léopold Grand/Maison, fils de M. et Mme Noël Grand/Maison, avec Mlle Rita Désormeaux, fille de M. et Mme Moïse Désormeaux.

Demain matin également, à sept heures, à Saint-Jérôme, sera béni le mariage de M. Albert Narbonne, fils de M. et Mme Alexis Narbonne, avec Mlle Bernadette Lavardure, fille de M. et Mme Théophile Lavardure.

Déplacements

M. et Madame Delphis Desjardins, de Saint-Jérôme, sont allés passer quelques semaines à Boston, les invités de M. et Mme Joseph Locas.

Mlle Juliette Emond, de Sainte-Marguerite Station, était de passage à Saint-Jérôme, lundi dernier.

Activités de nos pompiers

Plusieurs feux ont été enregistrés cette semaine et nos pompiers ont répondu aux appels suivants: Le 14, à 11.51 hres a.m. appel à l'avertisseur No 242 pour feu de tuyaux chez M. Armand Sorel, 19 rue Saint-Janvier, aucun dommage.

Le 15, à 9.45 heures p.m. appel de Mme Minville Ducloux, pour un commencement d'incendie dans la chambre des fournaises, de la propriété de la Rex Finance Corporation. Neuf extincteurs ont été utilisés pour éteindre promptement les flammes. La cause probable du feu était due à un brûleur défectueux et les dommages sont couverts par les assurances.

COIN DES PROFESSIONNELS

AVOCATS

LEGAULT & LEGAULT

L. L. Legault, C. R. Guy Legault, B.A., LL.B. AVOCATS et PROCUREURS
Téléphone 66 - Boîte Postale 93

LACHUTE

Paul Larose LL.B.

AVOCAT
128 rue Blainville
SAINTE-THERESE
Téléphone 59

Chs-H. Trotter

AVOCAT
Du samedi matin au lundi soir:
Tél. 171

330 Saint-Georges Saint-Jérôme

Le 16, à 11.25 hres a.m. appel au No 323 pour feu de cheminée chez Emile Filiatrait, 332 rue Laurin. Aucun dommage.

Le 18, à 1.32 heures p.m., appel au No 36 pour feu de cheminée chez Charles-Edouard Viau, 784 rue Labelle. Aucun dommage.

Le 18, à 4.21 heures p.m., appel au No 241 pour un feu de cheminée chez M. Anthime Lalonde, 16 rue Latour. Les dommages, peu considérables, sont couverts par les assurances.

Le 18, à 10.16 heures, appel au No 312 pour feu de cheminée chez Jos. Dufour, 743 rue Labelle. Aucun dommage.

Le 19, à 11.50 heures a.m., appel téléphonique pour un feu de cheminée chez Mme Philorum Bourassa, 249 rue Saint-Georges. Aucun dommage.

Au conseil de la ville Saint-Jérôme

Le conseil de la ville Saint-Jérôme se réunissant en séance régulière, lundi soir dernier. Entre autres questions de routine, le conseil municipal a étudié le dossier concernant l'abolition des rentes seigneuriales. Une quinzaine de plaintes ont été étudiées. L'homologation du terrain a été fixée à la prochaine séance du conseil.

La ville de Saint-Jérôme ayant actuellement à vendre environ 2500 cordes de bois de chauffage, le comité recommande que le prix de vente soit fixé à \$1.50 la corde, et ce bois soit vendu par lots d'au moins 50 cordes à la fois, à cause des frais de surveillance qu'occasionnera la distribution. Toute vente sera faite payable sur livraison.

Des soumissions avaient été demandées à différents maisons de Saint-Jérôme pour l'achat des lampes de rues. Il a été décidé que ces lampes seront achetées de Laviolette, aux termes du contrat qui existe actuellement avec cette dernière.

Attendu que la ville a acquis plusieurs propriétés par suite d'arrangements de taxes et qu'elle peut se retirer un certain revenu en louant ces logements, le conseil recommande que M. l'échevin Georges Hamel soit autorisé à louer les logements que la ville possède au prix qu'il croira devoir exiger. La location de ces logements sera faite au mois seulement.

Le bilan de l'année 1935 fut ensuite déposé par le trésorier, M. Cléophas Viau. L'actif disponible et investi au fonds d'amortissement est de \$230,950.85; l'actif capital de \$1,138,948.60; l'actif courant, de \$398,212.88. L'actif général de la ville est de \$1,767,899.45. L'amortissement de réserve, est de \$230,950.85. Le passif capital est de \$1,523,438.01 et le total du passif, de \$1,536,948.60.

Dans le rapport du trésorier sur le fonds d'amortissement, pour la période du 1er janvier 1935 au 31 décembre 1935, la ville de Saint-Jérôme a un total de recettes et de revenus de \$66,940.62, formé d'intérêts qu'elle a perçus sur obligations qu'elle détient, sur gain, sur vente et achat d'obligations, sur règlements, etc. Le total des déboursés et dépenses pour le fonds d'amortissement a été de \$45,789.77, laissant une balance en banque et chez le trésorier provincial, de \$21,250.85 le 31 décembre 1935. La ville détient également \$209,700. d'obligations de municipalités et de villes, pour son fonds d'amortissement.

M. le demandeur était en droit de s'attendre et de croire qu'une route aussi importante que celle qu'il parcourait était libre de toute obstruction, il a été établi que cet arbre était ainsi suspendu depuis cinq heures de l'après-midi, la veille, causant toutes sortes d'ennuis et de danger aux voyageurs de la route. Et durant quatorze heures, la municipalité n'a rien fait pour remédier à cet inconvénient.

En conséquence, la Corporation a été condamnée à payer un somme de \$253.80 de dommages intérêts.

M. Mario Beaudry, de l'étude légale Beaugrand & Beaudry, a fait enregistrer hier après-midi, au greffe de la cour supérieure, un bref de quo warranto, au nom de son client M. Antonio Forget, se crétaire trésorier de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, contre M. Paul Clin, élu échevin de la municipalité de la ville de Sainte-Thérèse, le 8 mai 1935.

Ce bref de quo warranto a pour but d'empêcher M. Clin de siéger au conseil municipal de Sainte-Thérèse, parce que, français d'origine, il n'a pas, avant le 8 mai 1935, été naturalisé sujet britannique.

Comme question de fait M. Clin a fait demande au bureau du greffier de la cour de circuit à Saint-Jérôme, le 22 janvier dernier, de ses papiers de naturalisation et l'enquête sur icelle a été fixée à 4 mai prochain.

M. Clin demeure au Canada depuis l'âge de 18 ans et à Sainte-Thérèse depuis environ cinq années.

Dans les conclusions de sa requête, le requérant se réserve le droit de demander l'amende de \$100, prévue par la loi des Cités et Villes, pour chaque fois que M. Clin a voté au conseil municipal.

La ville de Sainte-Thérèse a élu, le 8 mai 1935, un maire et six échevins.

LIQUIDATION

Grand vente de chaussures

Cause: Abandon des affaires
PROFITEZ DE CETTE VENTE POUR VOUS PROCURER LES CHAUSSURES DONT VOUS AVEZ BESOIN EN BAS DU PRIX COUTANT

J.-D. FOURNELLE

Au service du public jérômien depuis plus d'un demi-siècle dans le commerce de la chaussure

264 rue LABELLE SAINT-JEROME